

---

---

# MÉMORIAL

## DES

### SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

### DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

Cinquantième séance – Mardi 8 avril 2003, à 17 h

**Présidence de M. Alain Comte, président**

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *MM. Sacha Ding, Alain Fischer, Jean-Marc Gus-cetti, M<sup>mes</sup> Vanessa Ischi Kaplan, Marie Vanek et M. René Winet.*

Assistent à la séance: *M. André Hediger, maire, M. Christian Ferrazino, vice-président, MM. Pierre Muller, Alain Vaissade et Manuel Tornare, conseillers administratifs.*

#### CONVOCATION

Par lettre du 27 mars 2003, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 8 avril et mercredi 9 avril 2003, à 17 h et 20 h 30, pour samedi 12 avril 2003, à 8 h et 10 h, et pour lundi 28 avril 2003, à 17 h et 20 h 30.

## 1. Communications du Conseil administratif.

**M. André Hediger, maire.** Mesdames et Messieurs, dans sa dernière séance, le Conseil administratif a décidé de verser 100 000 francs au Comité international de la Croix-Rouge en faveur des victimes de la guerre en Irak, en demandant notamment à la Croix-Rouge internationale d'apporter son aide aux enfants...

**Le président.** Monsieur le maire, excusez-moi de vous interrompre, mais nous vous entendons mal à cause du brouhaha... Je prie les conseillers qui discutent de sortir de cette salle!

*M. André Hediger, maire.* Je disais donc que nous avons demandé à la Croix-Rouge d'apporter surtout son aide aux enfants...

**Le président.** Monsieur le maire, je vous interromps encore une fois. Madame Eberle, je vous prie d'enlever ce drapeau... (*N.d.l.r.: M<sup>me</sup> Fatiha Eberle porte le drapeau «Peace» en guise de châle.*) ...afin que nous puissions poursuivre nos débats. Je vous prie de poursuivre, Monsieur le maire, en espérant que vous pourrez arriver au bout de votre déclaration.

*M. André Hediger, maire.* J'ai une autre communication à vous faire: le Conseil administratif s'est réuni aujourd'hui avec le bureau et les chefs de groupe, afin de mettre au point une déclaration concernant la guerre en Irak. Je vais donc vous la lire:

«Message des autorités de la Ville de Genève concernant la guerre en Irak

»En dépit de la volonté clairement exprimée par l'ensemble de la communauté internationale, la Ville de Genève réprovoque la guerre déclenchée par les gouvernements des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne contre l'Irak hors de tout accord de l'Organisation des Nations Unies. La Ville de Genève tient à exprimer son opposition résolue à cette guerre qui provoque un désastre humanitaire, avec son cortège de victimes innocentes et de souffrances inutiles.

»Il est inadmissible que le droit international ne soit pas respecté. Le choix du recours à la force dans cette région du monde s'avérera très lourd de conséquences.

»Sans jamais accepter l'inacceptable, il est primordial que le respect de l'autre, le dialogue entre les peuples et la recherche constante de la paix demeurent à la base de toute action de la communauté internationale.

»La Ville de Genève appelle l'ensemble des belligérants au respect absolu du droit international humanitaire, et en particulier des Conventions de Genève et de leurs protocoles additionnels. Elle les appelle également au respect absolu du patrimoine historique (notamment archéologique) et culturel de la région. Elle leur rappelle la prééminence du droit international sur les décisions politiques et militaires nationales, la possibilité désormais ouverte de faire traduire devant la Cour pénale internationale les responsables individuels de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité, si hautes que soient les fonctions exercées par ces responsables.

»La Ville de Genève, berceau de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, affirme sa disponibilité à l'égard de toute démarche politique susceptible d'aboutir à un règlement pacifique du conflit en Irak et, plus largement, dans la région. La Ville de Genève affirme son soutien aux démarches allant dans ce sens, entreprises par la diplomatie suisse, et celles d'autres pays non engagés dans ce conflit.

»La Ville de Genève appelle le Conseil fédéral à proposer, conformément à l'article 20 de la Charte des Nations Unies, la convocation, sur le territoire d'un Etat non engagé dans le conflit irakien, d'une Assemblée générale des Nations Unies, consacrée exclusivement à ce conflit, à ses causes et aux moyens d'y mettre fin et de restaurer la primauté du droit international. La Ville de Genève propose que cette Assemblée générale des Nations Unies se tienne à Genève.

»La Ville de Genève demande aux autorités fédérales de mobiliser tous les moyens disponibles, et d'accroître ces moyens, pour venir en aide aux peuples touchés par cette guerre, matériellement pour défendre leur droit à vivre, et politiquement en soutenant leur droit à l'autodétermination, et donc leur droit à n'être soumis ni à une dictature ni à une invasion.» (*Applaudissements.*)

Voici une troisième communication: dans sa dernière séance, le Conseil administratif a décidé d'écrire au Conseil fédéral pour lui demander d'intervenir afin que la réunion du G8 à Evian soit repoussée, voire annulée. Nous demandons au Conseil fédéral de faire tout ce qui est en son pouvoir auprès de l'Etat français pour annuler cette conférence du G8. Voilà donc la position de Genève. Par ailleurs, je viens d'apprendre que Lausanne a une position identique et que d'autres villes suisses partagent ce point de vue.

## 2. Communications du bureau du Conseil municipal.

**Le président.** Mesdames et Messieurs, je vous informe que le rapport de gestion à l'appui des comptes 2002 (PR-275) ne pourra être traité ni aujourd'hui ni

demain, étant donné que ce document ne nous est pas encore parvenu. Il devrait parvenir au Secrétariat du Conseil municipal vendredi prochain. Celles et ceux qui souhaitent venir le chercher au Palais Eynard pourront le faire dès réception de l'e-mail que vous enverra le secrétariat pour confirmer l'arrivée des comptes rendus. Cet objet sera traité samedi à 10 h.

D'autre part seront renvoyées sans débat de préconsultation la proposition PR-279 à la commission des finances, la proposition PR-280 à la commission des arts et de la culture, les propositions PR-281 et PR-282 à la commission des travaux.

Nous avons reçu un projet de motion urgente M-354: «A la stratégie de l'hégémonie par la guerre, ripostons par l'éthique économique!», signée par MM. Alain Gallet, Alain Marquet, Jacques Mino, Gérard Deshusses, René Grand, Jacques François, Alain Dupraz et M<sup>me</sup> Liliane Johner. Nous traiterons cette urgence à 20 h 30.

Nous avons reçu également, de la part du Conseil administratif, une motion d'ordre demandant que le rapport PR-249 A figurant à notre ordre du jour et relatif aux places d'accueil dans les crèches soit impérativement traité durant cette session. Nous allons voter la motion d'ordre et, si elle est acceptée, nous traiterons ce rapport à 20 h 30. Personne ne demandant la parole, nous passons au vote.

**Mise aux voix, la motion d'ordre ci-dessus est acceptée sans opposition (nombreuses abstentions).**

### 3. Questions orales

**M<sup>me</sup> Alice Ecuillon** (DC). Je regrette que M. le maire ne soit plus à sa place, car ma question lui est adressée. Je voudrais lui demander, avant la fin de la législature, ce qu'il est advenu des ambulances dont nous avons voté l'envoi en Albanie. J'aimerais savoir où sont ces ambulances et ce qu'il en est advenu.

**M. Alain Marquet** (Ve). Ma question s'adresse également à M. Hediger. Elle concerne l'installation du Cirque du soleil sur la plaine de Plainpalais. Il a été dit, dans les médias et ailleurs, que le Cirque du soleil prenait à sa charge l'ensemble des frais d'installation du chapiteau. Outre le fait que la globalisation touche aussi ce domaine-là, puisque le Cirque du soleil empêche le deuxième cirque de Suisse de s'installer sur la plaine de Plainpalais, je voudrais surtout demander si,

à la fin des représentations, le Cirque du soleil prendra également à sa charge l'évacuation aux Cheneviers du bitume qu'il a fait installer sur la plaine à ses frais.

**M. Pierre Losio** (Ve). Ma question s'adresse aussi à M. le maire! Elle concerne la possibilité pour les musiciens ambulants de jouer sur des marchés. La pétition P-62 est actuellement à l'étude de la commission des pétitions et a justement pour objet de susciter des propositions concernant d'éventuelles nouvelles dispositions par rapport à ce type d'activité sur les marchés.

Ma question est la suivante: j'ai appris que les services, le magistrat, voire le Conseil administratif, ont pris des dispositions à ce sujet, dont l'une d'entre elles me paraît assez croquignollette, puisqu'il est question d'auditionner les musiciens ambulants. Je ne sais pas si le Conseil administratif a une cassette dans laquelle il peut puiser pour mandater des professeurs du Conservatoire afin de décider si tel musicien ou tel autre peut s'exprimer sur les marchés... Toujours est-il qu'il y a également d'autres dispositions beaucoup plus contraignantes. Aussi, je voudrais entendre le représentant du Conseil administratif concerné à ce sujet et, en son absence, j'attendrai jusqu'à demain.

**M. Roman Juon** (S). Je m'adresse à M. Ferrazino. Dans les Rues-Basses, l'arrêt des Transports publics genevois (TPG) du Molard a été déplacé légèrement, d'une cinquantaine de mètres, et les quatre bancs n'ont pas suivi. Je sais qu'il n'y a qu'une semaine que ce déplacement a eu lieu, mais, lorsque je suis intervenu pour obtenir des bancs devant l'Uniprix, il a fallu pratiquement six mois pour que ces bancs soient installés. Ma question est donc: quand arrivera-t-on à avoir une coordination? Alors que nous sommes dans le siècle de la communication, avec des moyens de communication fabuleux, il me semble qu'il pourrait y avoir de la coordination entre les différents services pour aller un peu plus vite.

Ma seconde question sur le même objet concerne la distance entre l'arrêt «Molard» et l'arrêt «Rive». Elle s'est encore allongée et je trouve qu'il y a vraiment une trop grande distance entre le nouvel arrêt du Molard et Rive. Y aurait-il moyen d'y remédier et de placer un arrêt intermédiaire? En effet, pour les personnes âgées et pour ceux qui sont chargés, ce n'est vraiment ni agréable ni confortable.

**M. Christian Ferrazino, conseiller administratif.** Vous avez posé deux questions, Monsieur Juon, et je commence par répondre à la deuxième. Vous avez

demandé si on pouvait ajouter un arrêt supplémentaire entre Rive et la Cité. La réponse est malheureusement non. Les TPG ont examiné la situation avec la plus grande attention. Comme vous le savez, un des éléments qui rend les transports publics attractifs, c'est que ceux-ci aient une certaine rapidité, une certaine vitesse commerciale, que la loi prévoit d'ailleurs. On doit donc faire une pesée d'intérêts entre les arrêts nécessaires, pour permettre aux gens de monter ou de descendre du tram, et la nécessité de conserver une certaine vitesse. Une expérience a été faite pendant plusieurs mois, en déplaçant d'une centaine de mètres environ l'arrêt original du Molard. Nous avons fait procéder, d'entente entre les Transports publics genevois et mes services, à une enquête auprès des usagers et il s'est révélé qu'il y avait quasiment autant de personnes qui souhaitaient le retour à l'arrêt «Molard» initial que de personnes qui trouvaient favorable le déplacement intervenu.

Le problème est que, si nous avons maintenu l'arrêt à l'endroit où il avait été déplacé, nous aurions dû alors prendre un certain nombre de mesures pour assurer la sécurité. En effet, vous l'aurez constaté, le trottoir est biseauté et, par conséquent, glissant par temps de pluie. Vous étiez d'ailleurs un certain nombre à l'avoir signalé ici même. Nous avons donc choisi, je dirai la solution la moins onéreuse et celle qui était finalement la plus évidente, qui consistait à revenir à l'arrêt initial «Molard».

Concernant les bancs, nous allons bien évidemment faire le nécessaire pour qu'ils soient installés à côté du nouvel arrêt. Vous posez la question, mais cela va de soi. Nous aurions souhaité, en particulier celui qui vous parle, que ces bancs soient les nouveaux bancs «Genève» – dont vous savez qu'il y en a un certain nombre maintenant qui ont été installés dans notre agglomération – et non pas les bancs des parcs, qui vont très bien dans les parcs, mais un peu moins en milieu urbain. C'est la raison pour laquelle nous avons attendu. Au lieu de placer pendant quelques jours les bancs verts, avant de les remplacer par les bancs «Ville de Genève», nous attendions de voir si nous pouvions installer ces derniers d'entrée de cause. Mais, rassurez-vous, que ce soient les uns ou les autres, ils seront de toute façon installés à brève échéance.

**M. Pierre Maudet (R).** Ma question s'adresse au magistrat en charge de la police et du domaine public, et concerne des pratiques liées à son parti politique, parti qui se déclare social et démocratique. En l'occurrence, on pourrait le remettre en cause vu ses pratiques en matière d'affichage... Je me consacrerai, pour ma part, aux graffitis et autres tags «Votez Parti du travail» qui se sont répandus ces dernières semaines sur les passages piétons de notre ville. Je souhaiterais connaître l'opinion du magistrat sur la question, savoir si la Ville entend déposer une plainte à l'endroit des gens qui se rendent coupables de telles pratiques,

savoir, le cas échéant, à qui la facture sera adressée ou, plus prosaïquement, si celle-ci, Monsieur Hediger, sera déduite de votre salaire directement!

**M. André Hediger, maire.** Mesdames et Messieurs, cette question m'a déjà été posée: bien entendu, aucune autorisation n'a été délivrée, je suis clair là-dessus. Beaucoup de choses se sont passées pendant cette campagne électorale et je ne vous cacherai pas que j'ai déjà interpellé qui de droit! J'ai dit ce que j'en pensais et j'en ferai de même avec vous, qui avez mené la campagne des radicaux, Monsieur Maudet!

**M. Daniel Künzi (AdG/SI).** La Ville de Genève peut s'enorgueillir d'organiser une Fête de la musique qui est populaire, qui est sociale. Or je lis aujourd'hui dans le journal *Le Courrier* que, contrairement aux bonnes vieilles habitudes qui ont fait le succès de cette fête, la Ville – je ne sais pas qui à la Ville – a choisi cette année d'exclure les organisations ou les groupements dits «politiques». Je m'interroge quant à cette mesure. En 2004, les chansons à texte, les chansons dites «politiques» de Renaud ou de Cat Stevens – je pense à «Peace Train» – seront-elles aussi exclues du répertoire des artistes?

Je m'étonne que, dans une ville où il est coutume de discuter politique pour savoir où va l'humanité et comment elle doit y aller, on puisse exclure des organisations comme Amnesty International, qui fait un travail remarquable, notamment aussi en faveur des artistes injustement emprisonnés ou torturés.

Mes deux questions sont: premièrement, qui a osé prendre cette mesure et, deuxièmement, pourquoi?

**M. Alain Vaissade, conseiller administratif.** La Fête de la musique et son organisation relèvent de mon département et la première chose que je vais faire, Monsieur Künzi, c'est de vérifier l'information que vous avez donnée. Ensuite, en fonction de cette vérification de l'information, je vous apporterai une réponse.

**M. Roberto Brogini (Ve).** Ma question s'adresse à M. Muller, mais concerne également le département de M. Ferrazino. A la rue des Etuves, la Ville de Genève – en lien avec la commission ad hoc Saint-Gervais que je préside – réalise un certain nombre d'opérations de rénovation, de restauration et de réhabilitation d'immeubles qui appartiennent à notre patrimoine historique. Or on m'informe que la Gérance immobilière municipale est en train de négocier des

prix pour des arcades à la rue des Etuves, qui seraient des prix supérieurs aux prix du marché. J'aimerais donc savoir quelles sont les propositions qui sont faites pour le relogement des commerçants, à quel type d'affectation ces arcades sont destinées et à quel prix au mètre carré elles seront louées. Cela est très important pour savoir quel sera le développement, dans le futur, de cette rue, qui a toujours été une rue populaire.

**M. Christian Ferrazino, conseiller administratif.** Je dois préciser tout d'abord, Monsieur Broggin, que, dans tous les dossiers de rénovation de la Ville de Genève qui sont soumis à la commission ad hoc Saint-Gervais – ou à la commission des travaux, selon le quartier dont il s'agit – vous êtes chaque fois saisis d'un état locatif après travaux. Vous savez, car je suis intervenu à plusieurs reprises à ce sujet et le Conseil administratif avec moi, que nous avons souhaité faire en sorte que ces rénovations n'aient pas pour conséquence de modifier le tissu social du quartier, si d'aventure les loyers devaient augmenter après ces rénovations. Je peux souligner, avec une certaine fierté, que, dans tous les cas, les loyers resteront très compétitifs après travaux, puisqu'ils sont en dessous du maximum prévu par la LDTR, la loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation, qui est de 3225 francs la pièce pour les logements.

Dans l'état locatif qui vous est soumis, vous n'aurez pas manqué de constater qu'au bas de la fiche figure une rubrique concernant les surfaces commerciales, quand il y en a. C'est le cas de l'immeuble dont vous avez parlé. Vous comprendrez que je n'ai pas les chiffres en tête, mais ces éléments vous ont été fournis dans le cadre de l'examen du projet et nous allons vérifier. M. Muller vous donnera les précisions nécessaires. Indépendamment du prix auquel l'arcade est louée, nous souhaitons – car nous partageons votre volonté à ce sujet – garder un certain nombre d'arcades qui répondent au besoin d'animation du quartier.

Personnellement, je suis passé à la place Grenus, cette horrible place enlaidie par la trémie du parking d'un magasin bien connu: j'ai été assez étonné de voir qu'une succession d'arcades de luxe avaient pignon sur rue, mais nous n'y sommes pour rien puisque, à ma connaissance, ce sont là des immeubles propriétés de privés. J'espère, tout comme vous, que nous ne suivrons pas cet exemple et que nous pourrons, dans les bâtiments propriétés de la Ville de Genève, conserver une animation qui réponde aux besoins du quartier.

**M<sup>me</sup> Christiane Olivier (S).** Ma question s'adresse à M. Hediger. Elle est la même que celle qu'a posée M. Maudet et à laquelle il a été répondu pour la première partie, à savoir que le magistrat ou le Service du domaine public n'ont pas

donné d'autorisation. En revanche, le fait de «passer un savon», comme le magistrat l'a dit, ne nous paraît pas entièrement satisfaisant et j'aimerais revenir sur la deuxième partie de la question: une facture a-t-elle été envoyée à ce parti pour l'effacement de ces slogans sur le domaine public, selon le bon principe du pollueur-payeur? En effet, il n'appartient pas aux contribuables de payer les frais occasionnés par les débordements d'un parti politique.

**M. Jacques Mino** (AdG/SI). Ma question va dans le sens de celle posée par M. Künzi au magistrat M. Vaissade. En complément de l'enquête que M. Vaissade nous a promis de faire dans ses services pour connaître les critères d'acceptation des différentes associations lors de la Fête de la musique, j'aimerais qu'il demande aussi à ses services comment ils comprennent la notion de «journal politique». En effet, si le *Courrier* est considéré comme un journal politique, la *Tribune* n'est-elle pas considérée comme un journal politique? Dans mon esprit, ces deux journaux ont simplement des points de vue sur le monde qui sont différents, mais j'aimerais savoir s'il y a une autre analyse spécifique de la *Tribune* à ce propos.

**M. Alain Vaissade, conseiller administratif.** Je vais répéter ce que j'ai dit tout à l'heure, parce que M. le conseiller municipal Mino a déformé mes propos. Je n'ai pas parlé d'enquête, j'ai dit que je vérifierai si l'information que M. Künzi a donnée est juste. Ensuite de quoi, après cette vérification, je répondrai aux questions qui m'ont été posées.

Maintenant, à la question de savoir si le *Courrier* est un journal politique, je répondrai oui, bien sûr! Le *Courrier* est le journal de l'Alliance de gauche, on le sait... (*Exclamations.*) Demandez au journaliste qui est à la tribune: il défend toujours les points de vue de l'Alliance de gauche! Quant à la *Tribune de Genève*, c'est aussi un journal politique, qui défend le Parti démocrate-chrétien et les radicaux. Tous les journaux sont politiques, il n'y a qu'à voir qui siège dans les conseils d'administration: voilà la réponse que je peux vous donner en direct.

**M. Didier Bonny** (DC). Puisque j'ai la parole juste après M. Vaissade, je pourrais dire que je ne partage pas son point de vue, mais enfin, ce n'est pas le moment de parler de cela...

Monsieur le président, ma question s'adresse à vous-même. C'est une question qui sort un peu des sentiers battus et qui est la suivante. Il se trouve que, suite aux dernières élections, une de nos collègues, qui est présidente de la commission du logement, a eu une déception légitime et qu'à cause de cela elle hésite forte-

ment à aller en voyage de commission. Monsieur le président, j'aimerais que vous usiez de toute votre influence auprès de M<sup>me</sup> Michèle Ducret pour la faire changer d'avis pendant la pause. Je vous remercie. (*Applaudissements.*)

**Le président.** Je ne sais pas si j'ai beaucoup d'influence auprès de M<sup>me</sup> Ducret, mais j'essaierai!

**M. Alain Gallet (Ve).** Ma question s'adresse à M. le maire et à l'ensemble du Conseil administratif, qui s'était engagé, de façon très marquée, aux côtés des habitants de la vallée de Chamonix concernant la réouverture aux camions du tunnel du Mont-Blanc. Aujourd'hui, la situation au Mont-Blanc est tout à fait dramatique, non seulement parce que les camions y sont revenus – il y en a bientôt plus de mille par jour – et que les conditions environnementales générales dans la vallée se sont donc fortement dégradées, tant au niveau du bruit que de la qualité de l'air, mais surtout parce qu'il y a une véritable déception parmi ces milliers de personnes qui se sont mobilisées. Ces gens ont brûlé leur carte d'électeur, ils ont tendu des câbles à travers la route et ils sont très proches, maintenant, de l'action violente. Je crois qu'on peut les comprendre, car le retour des camions et le fait que l'alternat ait été aboli rendent la situation extrêmement pénible.

Le Conseil administratif s'étant engagé très solidairement, depuis de nombreuses années, pour soutenir l'ARSMB (Association pour le respect du site du Mont-Blanc), j'aurais voulu savoir s'il va continuer à soutenir ce mouvement populaire et sur quelle base. Va-t-il se retirer du conseil d'administration qui gère le tunnel du Mont-Blanc et l'Autoroute blanche? S'il ne se retire pas, quel travail va-t-il faire à l'intérieur dudit conseil pour continuer à poser ces problématiques de développement durable, notamment en matière de transport des marchandises entre la route et le rail?

**M. Alain Vaissade, conseiller administratif.** Pour répondre à cette question, il faudrait développer l'état de la situation depuis les dernières décisions du Conseil municipal. Je vous rappelle que votre Conseil avait demandé au Conseil administratif d'intervenir pour que les camions ne reviennent pas dans le tunnel du Mont-Blanc. Suite aux différentes négociations, qui ont été très longues et que je ne vais pas retracer ici, le compromis qui avait été adopté à l'époque était justement l'alternat des poids lourds dans le tunnel.

Le fait que cette décision ait été remise en cause compromet gravement non seulement la protection de l'environnement et des populations, mais aussi la sécurité dans le tunnel, toutes choses qui avaient été dénoncées à l'époque. Cela

dit, cette décision est une décision des gouvernements français et italien, et non une décision du conseil d'administration de la Société de l'autoroute et du tunnel du Mont-Blanc. Le conseil d'administration ne décide pas, en effet, des règlements de circulation, qui sont de la compétence des Etats. Cela étant, cela n'empêche pas d'agir. Je vous rappelle, au passage, que le Canton de Genève ne nous a pas soutenus dans cette affaire, qu'aucun conseiller d'Etat n'est intervenu et que la motion M-242 qui avait été déposée au Grand Conseil n'a abouti à aucune mesure. La Confédération a, quant à elle, écrit à la Ville de Genève en disant que cette dernière n'avait pas à se mêler de ces affaires de politique internationale. C'est dire que le Conseil administratif s'est trouvé pris, à un certain moment, entre des contradictions institutionnelles, s'agissant de savoir s'il pouvait continuer à manifester sa position et celle du Conseil municipal.

En l'occurrence, pour répondre à votre question, je vous suggère d'interpeller ce Conseil municipal sur des mesures à prendre, qu'elles soient politiques ou administratives, de façon que le Conseil administratif puisse se prévaloir de l'appui du Conseil municipal. Comme je vous l'ai dit, en fonction de la Confédération, des gouvernements français et italien, si le Conseil administratif prend des mesures seul, même s'il a l'estime des populations locales, il va se retrouver dans une situation particulièrement inconfortable. En revanche, si le Conseil municipal intervient de nouveau dans ce domaine, cela donnera des raisons et des forces supplémentaires au Conseil administratif pour réagir.

**M. Pierre Reichenbach (L).** Ma question s'adresse à M. Ferrazino. Le Cirque du soleil va s'installer, et je m'en félicite, sur la plaine de Plainpalais. Vous savez que nous nous étions inquiétés à plusieurs dans cette salle des problèmes d'assainissement. Avez-vous pris des mesures concernant l'assainissement, sachant que ce cirque emploie beaucoup plus de personnes que les cirques traditionnels? Jusqu'ici, on reliait les égouts aux eaux pluviales, ce qui n'était pas une bonne solution. Pour ma part, je pense que ce serait bien que la Ville de Genève se prononce maintenant concernant l'assainissement durant cette longue période.

**M. André Hediger, maire.** Tout à l'heure, M. Marquet a posé une question à propos du Cirque du soleil, demandant si celui-ci prendrait à sa charge la remise en état de la plaine de Plainpalais. Oui, Monsieur Marquet, tous les frais d'aménagement de la plaine de Plainpalais sont à la charge du Cirque du soleil, y compris la pose du bitume, son enlèvement et la remise en herbe de la plaine.

Monsieur Reichenbach, le Cirque du soleil diffère du Cirque Knie. Tout d'abord, il n'y a pas de ménagerie ni de caravanes ou roulottes d'habitation. Tous

les artistes logent à l'hôtel ou en pension durant leur séjour à Genève et mangent dans les restaurants. Par conséquent, hormis la tente, il n'y aura que quatre ou cinq roulottes pour l'électricité, les costumes, le maquillage, etc. Vous me direz qu'il y aura des buvettes avec écoulement des eaux, ce qui est vrai. Par ailleurs, le Cirque du soleil a loué deux ou trois toilettes chimiques. Voilà ce qu'il en est au niveau de la salubrité et de l'occupation de la plaine de Plainpalais. Je précise encore que la location de la plaine rapporte une certaine somme à la Ville de Genève.

**M. Jean-Pascal Perler (Ve).** J'ai une petite question à l'intention de M. Ferrazino. Au bas de la rue où j'habite, une entreprise suisse-alsacienne, dont les véhicules ont des plaques bernoises, refait les marquages routiers. Pourquoi la Ville a-t-elle besoin de mandater une entreprise suisse-alsacienne plutôt qu'une entreprise genevoise?

**M. Christian Ferrazino, conseiller administratif.** Je ne connais pas le dossier particulier auquel vous faites allusion, Monsieur Perler. Je vous réponds donc de manière générale, en vous rappelant que nous sommes soumis, comme collectivité publique, aux fameux accords intercantonaux sur les marchés publics (AIMP). Un des principes de base de ces accords est de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse. Bien entendu, la notion de coût entre de manière importante dans la pesée des intérêts qui nous conduit à faire notre choix et il ne suffit pas d'avoir son siège à Genève, que ce soit en ville ou dans le canton, pour être sûr de l'emporter. C'est un élément que nous prenons en compte, puisqu'il y a des retombées fiscales et des avantages du point de vue des trajets et des transports, mais une entreprise suisse-alsacienne ou française, pour prendre l'exemple d'un pays limitrophe, peut tout à fait remporter la mise. Nous ne faisons donc pas de protectionnisme et, même si nous le souhaitions, nous ne pourrions pas le faire, puisque la loi nous l'interdit. Voilà la raison pour laquelle vous avez vu ces plaques bernoises.

**M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer (AdG/TP).** Ma question est simple: depuis que les horaires de bus ont changé, beaucoup de bus circulant en ville de Genève ont vu le temps entre deux bus augmenter. Par exemple, quand on prend le bus N° 5 à la rue du Vidollet, dans le sens Hôpital, entre 19 h et 20 h, les intervalles sont de douze à treize minutes. Tout à coup, dès 19 h 40, le bus suivant ne passe qu'à 19 h 59, ce qui fait près de vingt minutes d'attente. Avant 20 h et pour un bus qui circule en ville, je trouve que c'est beaucoup. Je voudrais savoir si la Ville de Genève peut intervenir à ce sujet.

**M. Christian Ferrazino, conseiller administratif.** Il est vrai que les Transports publics genevois (TPG) ont modifié leurs horaires depuis le 30 mars dernier, mais ils les ont modifiés dans le sens de meilleures prestations aux usagers. Vous nous donnez, Madame, un exemple très précis. De manière générale, je peux vous dire que l'effort de l'Etat – puisqu'il ne s'agit pas de la Ville en l'occurrence, mais du Canton – concernant les frais d'exploitation des TPG s'est largement accru. Dans le nouveau contrat de prestations, l'Etat verse un montant supérieur à 120 millions par année, alors que précédemment il était d'un peu moins de 110 millions. Cet effort financier vise précisément à augmenter les lignes et à améliorer la desserte des lignes existantes.

Il est vrai qu'il reste beaucoup à faire, je suis parfaitement d'accord avec vous, notamment le soir et au-delà de minuit. Nous avons déjà eu un débat dans cette enceinte à ce sujet. Sachez que nous sommes intervenus – celui qui vous parle représente la Ville dans le conseil d'administration des Transports publics genevois – pour obtenir, dans le cadre de l'offre de base, des prestations au-delà de minuit, et ce jusqu'à 1 h ou 1 h 30 du matin, les vendredis et samedis soirs dans un premier temps et ensuite, nous l'espérons, régulièrement durant la semaine. Nous sommes en tractations avec les TPG à ce sujet et j'ose espérer que, pour le prochain horaire qui prendra effet le 15 décembre 2003, nous pourrions enregistrer une amélioration.

Concernant l'exemple très particulier que vous avez cité, je vérifierai ce qu'il en est, mais je dois dire qu'il y a quand même eu une amélioration des cadences des TPG, même si elles ne sont pas encore suffisantes aujourd'hui. En l'occurrence, il faut savoir que chaque prestation supplémentaire a un coût et que, pour l'instant, ce coût est à la charge de l'Etat, la Ville de Genève ne prenant en charge que quelques compléments. J'en cite un pour terminer, c'est la navette de la Vieille-Ville. Vous avez vu que son trajet a été modifié et qu'elle fait maintenant le tour de la Cathédrale depuis la place de la Taconnerie – ceci pour desservir notamment l'appartement de M<sup>me</sup> Spielmann! – suite à une demande des habitants de la Vieille-Ville. Les dessertes ont également été augmentées, vous l'aurez certainement remarqué, puisqu'il y a maintenant une navette toutes les dix minutes. Cela s'est traduit évidemment par un effort financier de la part de la Ville: nous avons augmenté, dans le cadre du budget, l'aide complémentaire que nous donnons aux TPG pour ces offres.

**M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer (AdG/TP).** Je dois préciser qu'en l'occurrence, dans le cas que j'ai cité, il s'agit clairement d'une diminution de prestations!

**M. Olivier Coste (S).** Ma question s'adresse à M. Tornare. Le Service des écoles et institutions pour l'enfance vient de faire poser des écriteaux dans les

écoles indiquant que les toilettes sont réservées à l'usage exclusif des enfants, pour faire suite à certaines incursions d'adultes fort indésirables. Cependant, si plusieurs parents d'élèves surveillant leurs enfants après les heures scolaires utilisent les commodités, c'est bien parce que ce genre de commodités manque à proximité des places de jeux. Monsieur le conseiller administratif, pouvez-vous envisager, à l'arrivée de la belle saison, l'installation de W.-C. provisoires près des lieux fréquentés par les familles, afin d'éviter que des recoins de préaux ne soient utilisés comme solutions d'urgence?

#### **4. Proposition du Conseil administratif du 12 mars 2003 en vue de l'ouverture d'un crédit extraordinaire de 300 000 francs destiné à financer la rénovation de la galère *La Neptune* (PR-279).**

##### **Préambule**

Construite en 1904 à Locum, près de Meillerie (Haute-Savoie), la *Neptune* est la dernière barque lémanique genevoise. De la famille des grandes barques à voiles latines, elle a servi essentiellement au transport des matériaux de construction jusqu'en 1968, avant d'être rachetée, en 1971, par l'Etat de Genève à son propriétaire qui, à défaut de pouvoir la vendre, envisageait de la détruire. Après un naufrage à quai mémorable, l'Etat décida d'entreprendre la rénovation de cette barque avec la participation financière des communes. Quelque 18 000 heures furent nécessaires à cette restauration. Depuis lors, la *Neptune* a transporté plus de 100 000 passagers et parcouru plus de 120 000 km sur les eaux du Léman.

Vingt-six ans après sa première restauration, la *Neptune* présente des signes de fatigue. Les réparations ponctuelles ne suffisent plus. Des travaux d'entretien et de maintenance sont de plus en plus fréquents et le risque à terme que la *Neptune* se voie interdite du transport de passagers à son bord est toujours plus menaçant. La Fondation Neptune a ainsi estimé qu'une rénovation complète était nécessaire pour redonner une nouvelle jeunesse à cette barque avant son centième anniversaire en 2004.

##### **Travaux de rénovation**

Un projet de réparation lourde a été étudié afin que les travaux puissent débiter au plus tard en automne 2003. Tous les bordages ainsi que 60% de l'ossature doivent être remplacés.

Les travaux devraient durer six mois et se dérouler au quai de Cologny, où la barque sera mise à sec, sous les yeux du public. Ils devraient s'achever en 2004, juste à temps pour célébrer le centenaire du bateau.

### **Intérêt pour le public et les collectivités**

Classée monument historique, la *Neptune* témoigne aujourd'hui encore de l'extraordinaire activité des bateliers du Léman.

En participant au financement de sa restauration, la Ville de Genève associe son image à des valeurs environnementales, d'authenticité et touchant directement le patrimoine culturel du bassin lémanique.

S'agissant du chantier, il se voudra ludique et enrichissant, tout en présentant un intérêt pour la communauté publique. Ainsi, des apprentis et des chômeurs seront enrôlés dans l'équipe de rénovation. Les uns pourront bénéficier d'une formation dans une technique de construction unique au monde, les autres seront engagés dans ce travail passionnant.

Poussée par la volonté de transmettre la passion de son histoire et de la voile à de nouvelles générations, la fondation a décidé en outre d'ouvrir le chantier au public et de préparer un projet pédagogique en collaboration avec le Département de l'instruction publique, notamment pour des visites d'écoles sur le chantier.

En contrepartie de la participation au financement, la Ville de Genève bénéficiera de trois ou quatre sorties gratuites dans l'année, pour ses invités.

### **Fonctionnement**

La *Neptune* est gérée par une équipe de bénévoles présidée par M. le conseiller d'Etat Robert Cramer: la Fondation Neptune, créée en 1976. Son but est l'exploitation, la gestion et la conservation de la barque.

Les équipages sont exclusivement composés de volontaires, tous motivés par ce loisir exceptionnel qui consiste à faire vivre une merveilleuse pièce du patrimoine historique de Genève.

Chaque année de mai à octobre, la barque peut être louée pour des croisières ou tout simplement pour des banquets. Les recettes d'exploitation permettent de couvrir les frais d'entretien courant.

### **Financement**

Le budget des travaux de la rénovation lourde se monte à 2 500 000 francs environ. Ces travaux seront en partie financés par l'Etat de Genève dans le cadre

des crédits attribués à l'entretien des monuments historiques et par les communes. La Loterie romande est également partenaire dans ce projet. Cependant, il faudra également faire appel à des privés, comme ce fut le cas pour la première rénovation.

La participation demandée à la Ville de Genève se monte à 300 000 francs.

### **Référence au programme financier quadriennal**

Ce projet ne figure pas dans le programme financier quadriennal 2001-2004.

### **Charges financières**

La charge financière annuelle comprenant les intérêts au taux de 3,75% et l'amortissement au moyen de 3 annuités se montera à 107 600 francs.

### **Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre**

Le service gestionnaire et le service bénéficiaire du crédit sont le département des sports et de la sécurité.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après:

### *PROJET D'ARRÊTÉ*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit extraordinaire de 300 000 francs destiné à financer la rénovation de la galère *La Neptune*.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 300 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 3 annuités qui figureront au budget de fonctionnement dès l'année suivant le dernier versement, soit de 2004 à 2006.

**La proposition est renvoyée à la commission des finances sans débat de préconsultation.**

**5. Proposition du Conseil administratif du 12 mars 2003 en vue de l'ouverture d'un crédit extraordinaire de 450 000 francs destiné au catalogage rétrospectif des documents musicaux du domaine jazz des bibliothèques municipales pour les Discothèques des Minoteries et de Vieusseux (PR-280).**

**Préambule**

Les discothèques municipales sont un service apprécié du public adulte et jeune de la ville de Genève. En 2002, le total des prêts se monte à 219 615, ce qui constitue une progression de 7315 prêts (3,4%) par rapport à 2001 (212 300 prêts). La collection comprend actuellement 80 390 CD musicaux. Le catalogage informatisé des acquisitions courantes a commencé le 1<sup>er</sup> janvier 2003. Le catalogage informatisé rétrospectif de la collection est une étape nécessaire qui conduit à l'informatisation des services au public: consultation du catalogue des discothèques sur l'ensemble du réseau informatique des bibliothèques municipales et par internet de chez soi ou de son lieu de travail, introduction de la gestion informatisée des prêts. En effet, il est grand temps de faire entrer les discothèques et leur très large public dans l'ère du numérique.

**Exposé des motifs**

Actuellement, le catalogue répertoriant les documents de la collection se compose de fiches disposées dans des tiroirs. Ce catalogue est propre à chaque discothèque. Sa consultation par le public est malaisée: de nombreuses recherches de références ne peuvent être réalisées ou alors avec une grande perte de temps et de manière fragmentaire. Pour les collaborateurs, la gestion de la collection dans sa globalité est rendue difficile par la nature des supports et techniques utilisés.

Le prêt des documents est manuel à l'exception de l'inscription des nouveaux emprunteurs, ce qui nuit à la fluidité de ce processus.

**Projet de catalogage rétrospectif du domaine du jazz**

Ce projet concerne les collections des deux discothèques: Discothèque des Minoteries; Discothèque de Vieusseux.

Ce projet constitue la première étape dans le catalogage rétrospectif des collections mises à la disposition du public adulte et jeune de la ville de Genève.

Le domaine jazz comptait 14 900 documents en 2002, soit 19% de la collection totale. Il est le deuxième domaine en importance de la collection.

Une seconde étape est à l'étude pour l'année 2007-2011; elle concerne le catalogage rétrospectif des documents liés au domaine classique. En 2002, ce domaine représente 28% de la collection.

Le catalogage rétrospectif des autres domaines suivra.

**Description des travaux**

Le processus retenu est le catalogage documents en mains. En effet, les fiches élaborées à la machine à écrire selon des normes ayant varié au cours du temps ne permettent pas un traitement aisé de ces informations par numérisation. De plus, nombre d'informations nécessaires à la consultation du public tout comme à la gestion de la collection ne figurent pas sur ces fiches et doivent être introduites dans le catalogue informatisé. Ce processus permettra également de faire un inventaire complémentaire.

Le catalogage d'un CD musical est relativement complexe; de quarante-cinq à soixante minutes par document sont nécessaires.

**Ressources nécessaires**

La réalisation de ce projet engage les ressources suivantes.

*Personnel engagé sous contrat de durée déterminée*

<i>Métier</i>	<i>Taux d'activités</i>	<i>Durée en années</i>	<i>Nombre de collaborateurs</i>	<i>Coût total CHF</i>
Bibliothécaires	50%	2	6	450 000

Six bibliothécaires à 50% sont nécessaires sur une durée de deux ans. En effet, le catalogage des documents face à l'écran, activité minutieuse et demandant une grande concentration, ne peut pas être effectué au-delà de quatre heures par jour et par personne.

### *Equipement informatique*

<i>Type</i>	<i>Quantité</i>	<i>Equipements matériels spécifiques</i>	<i>Equipements logiciels</i>	<i>Equipements logiciels spécifiques</i>
PC	3	Lecteur CD casque	Système Win 2000 pro Office Messagerie, etc.	Licence Concerto professionnel

L'équipement informatique sera pris sur les demandes du crédit d'investissement annuel pour l'informatique (plan informatique quadriennal).

### *Equipements de bureau*

<i>Type</i>	<i>Quantité</i>
Chaise de bureau	3
Table de bureau	3
Corps de bureau	6

L'équipement en matériel de bureau sera pris sur les demandes du crédit d'investissement annuel pour le mobilier.

### **Délais des travaux**

Le début des travaux est prévu dès l'obtention du crédit et après l'échéance du délai référendaire.

La planification projetée prévoit le déroulement de ces travaux durant les années 2004 et 2005.

### **Référence au programme financier quadriennal (PFQ)**

Cet objet figure dans le 20<sup>e</sup> PFQ sous la référence 41.28.02, PRI 1, avec un montant initialement estimé à 180 000 francs.

Après une analyse approfondie de la situation, nous avons été conduits à la solution proposée dans le projet ci-dessus, soit documents en mains, qui offre sur le long terme plus d'avantages qu'une pure numérisation très aléatoire quant à la qualité des informations traitées.

### **Budget**

Le budget ne concerne que les salaires du personnel spécialisé qui sera engagé pour une durée déterminée.

**Charges financières**

La charge financière annuelle, comprenant les intérêts au taux de 3,75% et l'amortissement au moyen de 5 annuités, se montera à 100 400 francs.

**Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre**

Le service gestionnaire et le service bénéficiaire sont les bibliothèques municipales.

**Conclusion**

Considérant que le projet mentionné ci-dessus s'inscrit dans la stratégie de développement des prestations fournies au public des bibliothèques municipales, le Conseil administratif vous prie, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, de bien vouloir approuver le projet d'arrêté suivant:

*PROJET D'ARRÊTÉ*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinea 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif d'un crédit extraordinaire de 450 000 francs destiné au catalogage rétrospectif des documents musicaux du domaine jazz des bibliothèques municipales pour les Discothèques des Minoteries et de Vieusseux.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 450 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la réalisation du projet, soit de 2006 à 2010.

**La proposition est renvoyée à la commission des arts et de la culture sans débat de préconsultation.**

## **6. Proposition du Conseil administratif du 12 mars 2003 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 035 000 francs destiné à des études de mobiliers urbains (PR-281).**

### **Préambule**

En 1990, avec la création d'un Service d'aménagement urbain et d'éclairage public, le Conseil administratif a voulu, en complément à l'aménagement des espaces publics qui lui étaient confiés, traiter des éléments qui l'occupent.

En 2002, avec la mise en place d'une Délégation au mobilier urbain composée de MM. Christian Ferrazino et Manuel Tornare, conseillers administratifs, de M. André Hediger, maire, et de M. Alain Vaissade, conseiller administratif, ce dernier pour ce qui concerne le Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève, le Conseil administratif a encore confirmé cette volonté initiale.

Le 19 février 2002, le Conseil municipal a renvoyé la motion M-221, de M<sup>mes</sup> Michèle Ducret, Catherine Hämmerli-Lang, MM. Guy Dossan, Michel Ducret, Alain Fischer, Bernard Lescaze, Pierre Maudet et René Winet, «Pour un aménagement urbain digne de la Ville de Genève», à la commission des travaux.

Depuis 1990, la Ville de Genève a fait procéder, par des mandats directs ou un appel de mandats d'études parallèles, à l'établissement de plusieurs éléments urbains: l'abri des arrêts des Transports publics genevois «Ville de Genève», maintenant largement mis en place; la balise lumineuse des arrêts de tramway; le banc «Genève», qui fera prochainement l'objet d'une campagne de remplacements et de compléments; le bac d'orangerie.

Les études à venir concerneront, notamment, les toilettes publiques dites «sanisettes», les poubelles, le stationnement des cycles – couvert ou non, mais protégé – les plans de ville, les tables de promenade. Elles reprendront le balisage des institutions culturelles, sociales et sportives, ainsi que l'affichage officiel et d'information municipal, ce dernier objet fait partie de la proposition du Conseil administratif PR-120 «Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 109 400 francs pour le remplacement des panneaux d'affichage officiel de la Ville de Genève», pendante devant le Conseil municipal.

Par ailleurs, suivant l'évolution du débat relatif à l'affichage «papier» sur les domaines public et privé, ainsi qu'à l'affichage illicite ou dit «libre», la recherche d'un support adéquat a été envisagée avec les Hautes Ecoles spécialisées de Genève.

L'étude concernant les édicules de la rade, pour abriter les buvettes, kiosques et toilettes, est incluse dans la proposition PR-174 «Proposition du Conseil admi-

nistratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 444 400 francs destiné à l'étude des quais marchands de la rade et des édicules».

### **Exposé des motifs**

Contrairement au domaine privé, qui est l'objet d'une maîtrise d'ouvrage unique, le domaine public est l'objet d'une maîtrise d'ouvrages multiples, au mieux partagée et coordonnée. Chaque régie utilisatrice d'un réseau d'équipement souterrain ou d'usage de la surface est propriétaire et gérante de son installation. Des structures d'échanges, comme la Commission de coordination des travaux en sous-sol, assurent une programmation concertée des travaux.

Dans le quotidien des rues, la mise en place du mobilier urbain est le fait de chaque régie ou service utilisateur, au mieux au travers d'une demande de permission au Service des agents de ville et du domaine public. Seule la zone protégée de la Vieille-Ville et du secteur sud des anciennes fortifications ordonne la présentation d'une requête en autorisation de construire auprès du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement.

Cette situation n'est pas propre à Genève. On connaît la législation importante qui existe pour la planification et la construction sur le domaine privé, qui est différente d'une commune ou d'un canton à l'autre. Par contre, le domaine public, étant directement géré par les institutions publiques, échappe à une législation complexe. Au travers de l'Europe, les pratiques de voirie sont identiques, avec, toujours, une primauté des offices de construction, d'entretien et de gestion des routes sur tous les autres, car portant la responsabilité civile des ouvrages.

Dans l'évolution suivie à partir de la volonté de valoriser leurs centres-villes et de modérer la circulation dans les quartiers, dans les années 1975, certaines municipalités ont concentré les compétences en une entité administrative unique, comme souvent en France ou à Barcelone; d'autres ont séparé les actions d'«embellissement» ou de «transports collectifs» des autres, comme à Grenoble ou à Lyon. D'autres, enfin, ont parié sur une transversalité et une interaction des compétences et des actions, comme dans le canton de Vaud et à Lausanne. C'est cette dernière tendance qu'a suivie d'emblée le Service d'aménagement urbain et d'éclairage public, ne craignant pas d'affronter les adaptations de métiers, de culture d'entreprise et de méthodologie que cela suppose.

Plusieurs actes fondateurs ont balisé cette option:

- en 1989, création du Service d'aménagement urbain et d'éclairage public;
- en 1995, évaluation et confirmation de son activité, notamment en ce qui concerne la création du mobilier urbain;

- en 1996, confirmation, au sein du Rapport des 101 mesures du Conseil administratif, d'attribuer la conception des éléments urbains, tels que les bancs, les poubelles, les entourages d'arbres, etc., au Service d'aménagement urbain et d'éclairage public;
- dès 1990, établissement d'un catalogue des types de mobiliers urbains utilisés par l'administration pour, ensuite, en déduire un choix réduit et quelques règles d'application;
- en 2002, attribution de la mise en place et de l'entretien des bornes rétractables, des bancs et des bacs d'orangerie situés sur le domaine public au Service d'aménagement et d'éclairage public, géré au travers d'une base de données géoréférencées;
- en 2002, création de la Délégation du Conseil administratif au mobilier urbain qui réunit MM. Christian Ferrazino et Manuel Tornare, conseillers administratifs, M. André Hediger, maire, et M. Alain Vaissade, conseiller administratif;
- en 2003, inscription d'un poste d'architecte-designer au sein du Service d'aménagement urbain et d'éclairage public.

Cette nouvelle sensibilité s'est également concrétisée par la création de plusieurs groupes de travail au sein de l'administration, pour la rade de Genève, pour l'affichage papier, pour les terrasses.

Le choix et la création du mobilier urbain ont évolué. L'abri «Ville de Genève» et le banc «Genève» ont fait l'objet de mandats directs. Ces deux éléments ont été fort bien acceptés par les usagers. La balise des arrêts de tramway vient d'être développée avec une entreprise de fournitures d'appareils d'éclairage public.

La création d'un bac d'orangerie destiné à être placé dans les zones de rencontre, voire dans les zones 30 km/h ou dans les zones piétonnes, a fait l'objet d'un mandat d'études parallèles avec des couples de designers et d'entreprises. Cette première opération à l'échelle romande a été bien accueillie et a permis de produire un élément de qualité, de construction rationnelle et économiquement compétitive.

Mais pourquoi confier des études alors que des produits existent en catalogue? Tout d'abord, à quelques exceptions près, il faut avouer que l'industrie n'offre pas des produits de qualité satisfaisante. Sans ostentation, la Ville de Genève souhaite exprimer une présence originale, une identité sur son territoire. La création de mobiliers est une façon de sensibiliser autant les usagers que les créateurs et les producteurs à une production de qualité, esthétique et technique, durable, répondant aux règles de l'Agenda 21 municipal.

La présente demande de crédit vise à permettre l'application de la même procédure à d'autres éléments urbains, notamment les suivants:

#### *Les poubelles*

Actuellement, deux poubelles et deux organisations de vidage existent, liées au Service des espaces verts et de l'environnement et à la Division de la voirie, suivant le domaine d'intervention. Le modèle utilisé est repérable par les équipes et ne permet ni cachette, ni incendies graves, ni affichage non voulu; toutes contraintes à appliquer à un modèle plus adéquat à l'environnement urbain, à la qualité spatiale des places et des promenades qui reçoivent, souvent, un traitement de qualité recherché. Les produits proposés ne répondent pas à l'ensemble de ces indications.

#### *Le stationnement protégé, le stationnement couvert et non couverts, des bicyclettes*

La demande de stationnement des bicyclettes ne fait qu'augmenter. D'autre part, si l'on veut éviter leur parcage illicite, il s'agit d'offrir aux cyclistes la possibilité de sécuriser leur véhicule, voire de l'abriter. On trouve, dans les catalogues, des solutions qui répondent à ces besoins. Toutefois, leurs mises en place en centre-ville, protégé sur le plan du patrimoine et des sites, se heurtent à l'opposition fondée des associations de sauvegarde et des commissions consultatives. Ici, si la technologie est maintenant acquise, c'est de sa traduction en un matériel solide, esthétique et déplaçable qu'il s'agit.

#### *Les plans de ville*

Contrairement à bien d'autres villes européennes, la Ville de Genève a vu, progressivement, disparaître les plans urbains qui permettaient à tout un chacun de se situer. Récemment, dans le cadre de la mise en place de «city-plans» avec la Société générale d'affichage, quelques plans de ville sont réapparus. Ici, il s'agira, soit au sein des supports «city-plans», soit au sein d'un support à créer, de concevoir un plan de ville à deux échelles – celle de la ville et celle du quartier – avec, de plus, l'inscription des indications des institutions utiles dans le périmètre, avec son système de mise à jour.

#### *Les tables de promenade*

Le banc «Genève» est maintenant placé dans les nouveaux espaces de rencontre de la ville de Genève. Toutefois, il ne peut accueillir des usages tels que le jeu de petits enfants ou les repas, qui demandent une table. L'observation de l'usage des promenades du centre-ville ou à proximité des écoles montre ce besoin, qui se traduit par un fort usage des tables à deux bancs disposées.

### *Le balisage des institutions culturelles, sociales et sportives*

Objet d'une proposition du Conseil administratif préparée avec l'ensemble des administrations concernées et approuvée par la Commission des monuments, de la nature et des sites, avec la mise en place d'un prototype, celle-ci avait essuyé un refus d'examen par le Conseil municipal. Mais le problème demeure, toujours objet d'une division entre ceux qui souhaitent guider les usagers et ceux qui prônent l'exploration. Pourtant, toutes les villes ont adhéré à la signalisation officielle des institutions culturelles et certaines, telle la Ville de Bâle, ont développé des systèmes complémentaires, plus ou moins intégrés dans l'espace urbain. Avec cette proposition, il s'agira de reprendre le concept de base, mais rechercher un nouveau dessin de la balise elle-même. Cela est à placer en relation avec la mise au point des plans de ville.

Il faut se rappeler que l'étude concernant les édicules de la rade, pour abriter les buvettes, kiosques et toilettes, est incluse dans la proposition PR-174, «Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 444 400 francs destiné à l'étude des quais marchands de la rade et des édicules».

### **Concertation et information publique**

A l'image de la démarche effectuée pour l'abri «Ville de Genève» en 1990, ou pour les bacs d'orangerie en 2003, la présentation des prototypes sur place et une information permettent au public d'intervenir. Des visites sont organisées pour les associations d'intérêt général, professionnelles et pour les commissions consultatives.

### **Réponses aux motions**

La présente proposition répond à la motion M-221, de M<sup>mes</sup> Michèle Ducret, Catherine Hämmerli-Lang, MM. Guy Dossan, Michel Ducret, Alain Fischer, Bernard Lescaze, Pierre Maudet et René Winet, «Pour un aménagement urbain digne de la Ville de Genève», renvoyée à la commission des travaux par le Conseil municipal le 19 février 2002 et actuellement à son examen.

	Fr.	Fr.
<i>Poubelle</i>		180 000
Mandat d'études parallèles	90 000	
Développement	80 000	
Information publique	10 000	
<i>Eléments de stationnement des bicyclettes</i>		280 000
Mandat d'études parallèles	120 000	
Développement des modèles	150 000	
Information publique et tests	10 000	

<i>Plans de ville</i>		180 000
Mandat d'études parallèles	90 000	
Développement du modèle	80 000	
Information publique et tests	10 000	
<i>Tables de promenade</i>		180 000
Mandat d'études parallèles	90 000	
Développement du modèle	80 000	
Information publique et tests	10 000	
<i>Balilage des institutions culturelles, sociales, sportives</i>		215 000
Mandat d'études parallèles	100 000	
Développement du modèle avec les institutions concernées	100 000	
Information publique et tests	15 000	
Total du crédit demandé		<u>1 035 000</u>

### **Programme financier quadriennal**

Cet objet n'est pas inscrit au programme financier quadriennal.

### **Charge financière**

Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense sera ajoutée à celles des réalisations et amortie sur la durée totale d'amortissement des réalisations. En l'absence de réalisation, la charge financière annuelle sur le crédit d'étude de 1 035 000 francs, comprenant les intérêts au taux de 3,75% et un amortissement au moyen de 5 annuités, se montera à 230 900 francs.

### **Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre**

Le service gestionnaire du crédit d'étude est le Service d'aménagement urbain et d'éclairage public. Le service bénéficiaire est le Service d'aménagement urbain et d'éclairage public.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après:

### *PROJET D'ARRÊTÉ*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la motion M-221, de M<sup>mes</sup> Michèle Ducret, Catherine Hämmerli-Lang, MM. Guy Dossan, Michel Ducret, Alain Fischer, Bernard Lescaze, Pierre Maudet et René Winet, «Pour un aménagement urbain digne de la Ville de Genève», renvoyée à la commission des travaux par le Conseil municipal le 19 février 2002;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 035 000 francs destiné à des études de mobiliers urbains.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 035 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en 5 annuités.

**La proposition est renvoyée à la commission des travaux sans débat de préconsultation.**

**7. Proposition du Conseil administratif du 12 mars 2003 en vue de l'ouverture d'un crédit de 523 000 francs destiné à:**

- l'acquisition, pour un montant symbolique de un franc, de la parcelle N° 1526, feuille 93 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais, d'une surface de 36 030 m<sup>2</sup>, propriété des consorts Fuzier/Cayla;
- la sécurisation du site de la grotte dite «du Cardinal» et située au bois de la Bâtie, vers la route des Péniches, sur les parcelles N° 1526 et N° 3326, feuille N° 93 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais (PR-282).

## **1. Préambule**

Dès le XVIII<sup>e</sup> siècle, on repère le bois de la Bâtie dans sa configuration actuelle, sous le nom de «Château de la Batte-Meiller». L'expansion de la cité de

Genève hors de ses murs, le développement des quartiers voisins et des communes limitrophes n'ont jamais atteint cette forêt.

Le site du bois de la Bâtie est resté une enclave et est devenu un parc urbain, encerclé dans une urbanisation grandissante de la campagne.

L'ensemble dit «du bois de la Bâtie» fit l'objet d'une première donation en 1869, avec la condition de maintenir et de conserver sa destination de promenade publique. En 1873, la promenade s'agrandit d'une partie de la propriété de Jean-Pierre Quidort et, en 1874, de nouveaux terrains furent cédés du côté de la Queue-d'Arve.

Dès 1873, la Ville de Genève entreprend d'équiper le parc de diverses installations: le chalet-restaurant, la maison du gardien, des sentiers et des passerelles, un lac surplombé d'une cascade. Au début du XX<sup>e</sup> siècle, le bois de la Bâtie est affecté à une école en plein air, puis à un camping.

C'est dans les années 1970 que le bois de la Bâtie retrouve sa fonction publique, avec la disparition du camping et la réalisation d'équipements publics. Ainsi, douze hectares de forêt et de promenades, deux restaurants, un parc aux animaux, une place de jeux, des terrains de sports font de ce bois un lieu de promenade rêvé pour les Genevois.

Au niveau des parcours piétonniers, il est relié à la Jonction par la passerelle de la Bâtie nouvellement restaurée et par le pont de Saint-Georges, ainsi qu'à Saint-Jean par le pont du chemin de fer et encore à Lancy.

## 2. Exposé des motifs

Les conjoints Fuzier/Cayla ont informé le Conseil administratif de leur désir de céder leur propriété (soit la parcelle N° 1526) jouxtant le bois de la Bâtie à la collectivité publique. Le Conseil administratif a accepté, dans sa séance du 7 mars 2001, ce principe, sous réserve de l'accord de votre Conseil.

Pour mener à bien cette opération, deux études ont été menées soit:

- étude d'un schéma directeur d'aménagement (ci-après);
- étude en vue de la sécurisation du site (voir point 4).

L'étude d'un schéma directeur d'aménagement a été conduite en parallèle sur l'ensemble du site du bois de la Bâtie. Le résultat de cette étude permettra de lancer un concours d'architecture portant sur la mise en valeur du parc, de ses abords et de ses liens avec d'autres espaces publics existants ou projetés. Celui-ci est inscrit dans le 20<sup>e</sup> programme financier quadriennal, sous le numéro 9104 «Bois de la Bâtie. Etude et concours pour la restauration du parc», qui fera l'objet d'une prochaine demande de crédit.

Les principes d'aménagement de la parcelle N° 1526, intégrée au site du bois de la Bâtie prévoient les mesures suivantes:

- la présente proposition permettrait d'ajouter une aire largement arborisée à l'ensemble paysager du bois de la Bâtie qui représente un poumon de verdure pour la population genevoise et une réserve appréciée pour la protection de la faune locale. La maîtrise de cette parcelle facilitera la mise en valeur et l'entretien de la végétation existante;
- la transformation du sentier qui la parcourt en une promenade piétonne revêtue d'un matériau naturel et perméable en fera un parcours sécurisé et des points de vue pourront être ménagés sur le très beau paysage du fleuve, des berges et des plateaux situés sur la rive opposée.

Pour information, l'Etat de Genève a agi dans le même sens en acquérant une propriété située entre cette parcelle et le pont Butin, qui permettra, ultérieurement, de développer des promenades vers l'aval du Rhône.

En effet, cette parcelle fait, à l'ouest, le lien entre le bois de la Bâtie et deux autres terrains récemment acquis par l'Etat de Genève (parcelles N° 1523 et N° 1525) et situés à proximité du pont Butin. Dans ce cadre du plan directeur cantonal, il est effectivement prévu à cet endroit un espace de détente.

Depuis là, une promenade longe les rives du Rhône jusqu'au barrage de Verbois reliant, au passage, le bois de la Bâtie au bois de la Chapelle et au bois des Mouilles.

Dès lors, l'acquisition de la parcelle N° 1526 par la Ville de Genève se révèle donc importante, d'une part dans le cadre de la mise en valeur proprement dite du bois de la Bâtie, puisqu'elle permet d'agrandir cet espace public urbain, d'autre part parce qu'elle permettra de combler un maillon manquant le long du cheminement piétonnier public qui suit les berges du Rhône de Genève à Verbois.

### **3. Coût et montage de l'acquisition**

#### *Situation foncière de la parcelle N° 1526*

La parcelle N° 1526, feuille 93 de Genève-Plainpalais, est d'un seul tenant et offre une surface de 36 030 m<sup>2</sup>. Elle est située en zone de bois et forêts, au bord du Rhône et jouxte la parcelle N° 3326, propriété de la Ville de Genève (cimetière de Saint-Georges), et les parcelles N<sup>os</sup> 1520 et 1521, propriété de la Ville de Genève (bois de la Bâtie).

#### *Coût de l'opération*

La Ville de Genève acquiert la parcelle N°1526, soit 36 030 m<sup>2</sup>, pour un prix de 1 franc. Les frais de notaire sont estimés à 5000 francs environ.

Cette acquisition ayant un but d'utilité publique, le Conseil administratif sera chargé de demander au Conseil d'Etat l'exonération des droits d'enregistrement et autres émoluments.

#### *Incidences foncières*

Une demande de crédit sera déposée prochainement portant sur la mise en valeur du parc, de ses abords et de ses liens avec d'autres espaces publics existants ou projetés. Un concours d'architecture sera lancé. Celui-ci est inscrit dans le 20<sup>e</sup> programme financier quadriennal, sous le numéro 91.04, «Bois de la Bâtie. Etude et concours pour la restauration du parc».

Signalons à ce sujet que cette parcelle forestière ne nécessitera pas d'aménagement en surface de grande importance. Par contre, son sous-sol, abritant notamment les grottes du Cardinal, nécessitera d'importants travaux de mise en sécurité afin d'éviter tout risque d'accidents (voir point 4 ci-dessous).

Afin d'assumer l'entretien de cette nouvelle parcelle par le Service des espaces verts et de l'environnement, ce service sollicite la création d'un poste de jardinier supplémentaire, rattaché à l'unité du bois de la Bâtie.

#### *Référence au programme financier quadriennal*

Dans le 20<sup>e</sup> programme financier quadriennal 2002-2005, sous le chiffre 130, Acquisitions de terrains, la dotation générale prévue est de 5 000 000 de francs par année. Les frais d'acquisition seront pris sur cette ligne budgétaire, soit le prix de l'acquisition (un franc) ainsi que les frais de notaire, soit un montant total de 5000 francs.

#### *Budget prévisionnel d'amortissement et d'exploitation*

Le coût d'acquisition de l'objet étant négligeable, la charge financière annuelle y relative est égale au coût d'acquisition, soit 5000 francs.

#### *Date prévisionnelle d'achat*

Cette proposition vise à prendre une décision de principe vis-à-vis des consorts Fuzier/Cayla d'ici à la fin de 2003.

#### *Maîtrise d'ouvrage et maître d'œuvre*

Le service gestionnaire de l'acquisition est le Service des opérations foncières, information et communication.

Le service gestionnaire du futur crédit d'étude est le Service d'aménagement urbain et d'éclairage public.

Le Service des bâtiments (mise en place et entretien des dispositifs de sécurité) ainsi que le Service des espaces verts et de l'environnement (arborisation et cheminements) entretiendront cette parcelle.

#### 4. **Sécurisation du site (étude et coût des travaux)**

Cette proposition du Conseil administratif est complémentaire à la proposition d'acquisition de la parcelle N° 1526 sur laquelle est située pour environ 75% la grotte N° 1 dite «grotte du Cardinal», dès lors que des travaux sont indispensables et ne sauraient, pour des raisons de sécurité, être différés.

Pour information, en 1990 déjà, le Département de justice et police ainsi que le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, ancien Département des travaux publics, demandait à la Ville, en sa qualité de «copropriétaire» de cette grotte, d'effectuer certains travaux afin d'en interdire l'accès au public.

L'historique des grottes du bois de la Bâtie (au nombre de trois) peut se résumer comme suit:

- pour les besoins du développement urbain de Genève au XIX<sup>e</sup> siècle, du gravier fut extrait des falaises de la Bâtie constituées d'alluvions anciens. Cette extraction s'effectua de manière manuelle. Des cavités furent ainsi créées sur le flanc des falaises. L'exploitation s'arrêta vers 1880;
- en 1890, la Brasserie de l'Avenir fut créée dans le quartier adjacent de Tivoli. Afin de bénéficier d'une température régulière, la brasserie aménagea dans les cavités de la grotte des cuves qui témoignent encore aujourd'hui de cette activité;
- en 1927, lors du rachat de la Brasserie de l'Avenir par la Brasserie du Cardinal, la grotte N° 1 fut désaffectée dès lors que Cardinal produisait sa bière à Fribourg. Les grottes N° 2 et 3 ont servi de champignonnières de 1938 à 1982. Ces deux grottes furent exploitées sous contrat de location avec la Ville, propriétaire des fonds.

Les grottes du bois de la Bâtie ne furent pas les seules cavités issues de l'exploitation du gravier à Genève. D'autres témoignages indiquent l'existence de telles grottes dans les falaises de Saint-Jean. Les grottes du bois de la Bâtie apparaissent cependant comme les seuls témoins de ce temps. Elles constituent donc un double héritage: comme gravière tout d'abord et comme friche industrielle ensuite.

#### 4a *Variantes techniques étudiées*

Différentes mesures peuvent être envisagées au niveau des grottes d'entrée ou du fronton:

### 1. Effondrement

Cette solution consiste à faire effondrer les grottes d'entrée en minant les piédroits. Elle est relativement bon marché mais présente de gros inconvénients:

- impact en surface très fort;
- perte des accès aux grottes profondes, à moins de placer au préalable une gaine en béton armé, mais dans ce cas celles-ci risquent d'être déstabilisées, et donc d'être perdues au niveau patrimonial;
- risque de voir des gens tenter de creuser une galerie sauvage dans les éboulis, ce qui serait particulièrement dangereux.

### 2. Remblayage

Le remblayage des grottes d'entrée a été étudié et chiffré en 1991. La méthode envisagée est celle du soufflage du gravier. Son coût élevé, évalué à l'époque à plus de 850 000 francs, et le fait que la Ville n'était pas propriétaire de la totalité de la grotte ont fait opter pour la solution alternative de détournement du chemin piétonnier passant au-dessus des grottes.

### 3. Gunitage du fronton

Le gunitage du fronton (projection de béton) vise simplement à empêcher l'accès aux grottes en couvrant la maçonnerie du fronton par une couche de béton d'environ 10 cm d'épaisseur de gunite armée d'un treillis. Ce voile, qui n'est pas perçable sans moyen mécanique (marteau piqueur), débordera largement sur la falaise de gravier pour éviter tout contournement de galerie.

Une porte d'entrée serait laissée au droit de la grotte N° 1 de façon à conserver un accès et à permettre, le cas échéant, au Service d'incendie et de secours de reprendre ses exercices. Les frises architecturales visibles sur le fronton seront conservées et resteront visibles.

Cette solution, nettement moins onéreuse que le remblayage, semble la mieux à même de sécuriser le site tout en conservant intact un patrimoine peu ordinaire.

#### 4b *Caractéristiques de l'ouvrage et descriptif des travaux*

Ces travaux, peu courants et à réaliser dans des conditions délicates, sont les suivants:

- relevés topographiques de la zone effectués par un géomètre officiel;
- étude géotechnique pour connaître avec exactitude la morphologie du terrain afin de déterminer les zones de fixation de la gunite;

- travaux préparatoires, soit installation de chantier et défrichage du terrain;
- exécution du gunitage de la falaise sur environ 650 m<sup>2</sup> et pose d'une porte blindée métallique pour éviter l'accès du public;
- repli du chantier et végétalisation de la zone en fin de chantier.

4c *Estimation du coût des travaux de mise en sécurité*

Ces coûts sont à intégrer en plus-value par rapport au coût d'acquisition du terrain du chapitre 1 d'un montant de 5001 francs.

0	<u>Terrain</u>		15 000
00	Etudes préliminaires, etc.	15 000	
1	<u>Travaux préparatoires</u>		13 000
10	Relevés, études géotechniques, etc.	13 000	
4	<u>Aménagements extérieurs</u>		372 000
40	Installation de chantier, gunitage, etc.	355 000	
40	Plantations diverses	17 000	
496	<u>Honoraires</u>		43 000
	Ingénieurs spécialisés	43 000	
5	<u>Frais secondaires et comptes d'attente</u>		41 000
52	Echantillons, maquettes, reproductions, documents, information, plaquette	1 000	
58	Compte d'attente pour divers et imprévus	40 000	
	Sous-total I		<u>484 000</u>
55	Prestation du maître de l'ouvrage		
	Honoraires de promotion construction		
	– (5% du sous-total I)		<u>24 200</u>
	Sous-total II		<u>508 200</u>
54	Intérêts intercalaires sur le crédit de construction		
	$\frac{484\,000 \times 5 \times 4,25\%}{2 \times 12 \text{ mois}}$		4 300
	Fonds d'art contemporain 1% du sous-total II		<u>5 100</u>
	Sous-total III		<u>517 600</u>
	Total du crédit demandé		<u>518 000</u>

**Validité des coûts**

Les prix indiqués sont ceux du mois d'octobre 2002 et ne comprennent aucune variation.

**Prix du m<sup>3</sup> SIA**

Le volume restauré est d'environ 3270 m<sup>3</sup>, ce qui, rapporté au sous-total I du coût des travaux, donne un rapport de 148 francs/m<sup>3</sup>.

**Autorisation de construire**

Ce projet n'a pas fait l'objet d'une requête en autorisation de construire.

**Délais**

Le délai référendaire écoulé, les travaux pourront démarrer environ cinq mois après le vote du Conseil municipal et dureront cinq mois.

**Programme financier quadriennal (PFQ)**

Cet objet n'est pas prévu dans le 20<sup>e</sup> programme financier quadriennal 2002-2005.

**Budget prévisionnel d'exploitation et charge financière**

S'agissant de condamner l'accès de la grotte au public et de travaux de mise en sécurité, ces derniers ne provoqueront pas de nouvelles charges d'exploitation.

Charge financière annuelle sur 518 000 francs comprenant les intérêts au taux de 3,75% et l'amortissement au moyen de 20 annuités	37 300
Soit au total:	37 300

**Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre**

Le service gestionnaire du crédit de construction est le Service des bâtiments.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après:

*PROJET D'ARRÊTÉ*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e), k) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'accord de principe intervenu entre le Conseil administratif et les consorts Fuzier/Cayla en vue de la cession à la Ville de Genève de la parcelle N° 1526, feuille 93 de la commune de Genève, section Plainpalais, sise au bois de la Bâtie, pour le prix de un franc symbolique;

vu le but poursuivi par cette acquisition, à savoir la mise en valeur d'une zone boisée au bord du Rhône ainsi que la sécurisation de la grotte dite «du Cardinal», située pour partie sur la parcelle N° 1526;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Le susdit accord est ratifié et le Conseil administratif est autorisé à le convertir en acte authentique.

*Art. 2.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 523 000 francs, frais d'acte et émoluments compris, en vue de cette acquisition foncière destinée à compléter le site du bois de la Bâtie par une aire arborisée ainsi qu'à sécuriser la grotte dite «du Cardinal».

*Art. 3.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article 2 au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 523 000 francs.

*Art. 4.* – Un montant de 5100 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par l'arrêté du Conseil municipal du 14 novembre 2001.

*Art. 5.* – Cet objet sera inscrit à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amorti au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2004 à 2023.

*Art. 6.* – Cette acquisition ayant un but d'utilité publique, le Conseil administratif est chargé de demander au Conseil d'Etat l'exonération des droits d'enregistrement et des émoluments au Registre foncier.

*Art. 7.* – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer et radier toutes servitudes à charge et au profit des parcelles mentionnées dans cette proposition.

*Annexe:* plan d'ensemble



La proposition est renvoyée à la commission des travaux sans débat de préconsultation.

**8. Motion de M<sup>me</sup> Renate Cornu et M. Jean-Pierre Oberholzer, intitulée: «A Noël, allons voir les artistes genevois!» (M-335)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant que:

- Genève compte un grand nombre d'artistes et plusieurs associations et sociétés d'artistes regroupées principalement au sein du Cartel des sociétés d'artistes et d'artisans d'art du canton de Genève (Carar);
- la majorité d'entre eux n'ont pas de galerie professionnelle pour y exposer et ne sont que très rarement sollicités pour des expositions;
- la vitrine «Centre d'art en l'Île» située aux Halles de l'Île sera peu ou prou libérée pour faire place à un projet global pour les halles;
- il serait par conséquent nécessaire de proposer aux artistes indépendants et à ceux du Carar un lieu d'exposition où le public genevois puisse voir leurs œuvres,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à étudier la possibilité d'organiser tous les deux ans, pendant la période des fêtes de fin d'année, une exposition de groupe réunissant les artistes qui vivent et travaillent à Genève, affiliés au Carar ou indépendants. Cette biennale pourrait être disséminée dans plusieurs espaces appartenant à la Ville de Genève, que ce soient des musées, des centres d'art, des théâtres ou des bibliothèques, au centre-ville comme dans les quartiers.

**M<sup>me</sup> Renate Cornu (L).** Nous avons parfois été interpellés par des artistes qui travaillent et qui vivent à Genève et qui se plaignaient du manque de débouchés et de possibilités d'exposition. Je tiens toutefois à préciser ici qu'il ne s'agit nullement de personnes qui auraient saisi les médias pour faire part de leur mécontentement.

Il y a encore quelques années, c'étaient certaines galeries, les Halles de l'Île notamment, sous l'égide du Carar (Cartel des sociétés d'artistes et d'artisans d'art du canton de Genève), qui assuraient le rôle de vecteur ou de vitrine pour les artistes genevois. Aujourd'hui, les musées, les centres d'art subventionnés ren-

---

<sup>1</sup> Annoncée, 2850.

dent généralement compte des tendances actuelles ou de celles reconnues sur le marché international. La vidéo ou la photographie en sont les médias principaux et, avec le Mamco (Musée d'art moderne et contemporain) comme locomotive, Genève commence à devenir une référence de ces tendances et fait de moins en moins pâle figure en face de la Suisse alémanique. Nous en sommes très heureux.

Si le département des affaires culturelles fait beaucoup pour l'art contemporain, cette réjouissante évolution ne doit néanmoins pas nous faire oublier les artistes qui choisissent de poursuivre un travail avec d'autres expressions, telles que la peinture, la sculpture ou la gravure, ni même tous ces artistes qui ne sont pas forcément en vogue en ce moment. C'est au nom de ces artistes que je souhaite proposer une réflexion. Nous avons imaginé, en effet, que, chaque année ou tous les deux ans, une grande exposition collective soit organisée pour les fêtes de fin d'année, du début décembre à la mi-janvier, parce qu'en cette période les familles, les amis et connaissances ont le loisir de visiter les expositions, de rencontrer les artistes. La visibilité d'une telle manifestation et l'écho qu'elle pourrait rencontrer seraient à coup sûr un bon motif d'apaisement pour toutes celles et tous ceux qui travaillent dans l'ignorance d'un public potentiel. C'est en leur nom que je vous propose de renvoyer cette motion à la commission des arts et de la culture, afin d'examiner la faisabilité d'une telle suggestion.

#### *Préconsultation*

**M. Jean-Charles Lathion** (DC). Le Parti démocrate-chrétien a trouvé cette motion très intéressante. En effet, Genève est riche de ces artistes qui travaillent souvent dans l'ombre et la motion permettrait de les faire mieux connaître. Dans la mesure où elle est renvoyée à la commission des arts et de la culture, il faut que nous soyons particulièrement attentifs à l'aspect promotion de cette biennale. En effet, si l'on veut faire participer les artistes, il faudra faire connaître cette action et le Conseil administratif devra se préoccuper de la promotion de cette opération.

**M. Georges Breguet** (Ve). Nous accepterons le renvoi de cette motion à la commission des arts et de la culture et nous espérons qu'après son étude il en ressortira une amélioration des liens entre la population et nos artistes créateurs.

Mise aux voix, la motion est prise en considération et son renvoi à la commission des arts et de la culture est accepté à l'unanimité.

**9.a) Motion de M<sup>mes</sup> Virginie Keller Lopez, Monique Cahannes, Annina Pfund, Sandrine Salerno, MM. Gérard Deshusses, Roman Juon, Olivier Coste, René Grand et Jean-Louis Fazio: «Sous le bitume les jardins» (M-337)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- le besoin de créer des projets rassembleurs dans les quartiers et de se réapproprier des espaces publics afin de lutter contre la solitude, l'incivilité, les conflits de génération, la déprédation des espaces publics;
- le besoin de recréer des espaces verts à l'intérieur des quartiers;
- l'intérêt que pourrait susciter la création de «jardins partagés» dans les quartiers;
- que les «jardins partagés» peuvent favoriser la créativité, les rencontres, les échanges et même un rôle éducatif (par exemple, la création de potagers collectifs dans les écoles);
- que les «jardins partagés» pourraient rassembler les diverses générations d'un quartier;
- les expériences positives déjà menées en France, notamment à Paris (programme municipal «main verte»), qui montrent l'intérêt de la population pour de tels projets et le respect que ces «jardins partagés» suscitent même dans des quartiers «difficiles»,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à expérimenter la création de «jardins partagés» dans des cours d'immeubles, sur de petites places ou autour de certains immeubles;
- à mettre sur pied des projets en concertation avec des groupes d'habitant(e)s intéressé(e)s;
- à travailler avec les associations d'habitant(e)s, les coordinations de quartier, les maisons de quartier, les institutions de la petite enfance, les écoles, pour définir les différents lieux qui pourraient rapidement être transformés en «jardins partagés»;
- à présenter l'avancement des projets au Conseil municipal et des demandes de crédits pour la réalisation de ces projets.

---

<sup>1</sup> Annoncée, 2850.

**9.b) Motion de MM. Alain Gallet, Alain Marquet et Damien Sidler:  
«A la mode, à la mode, les plantages!» (M-352)<sup>1</sup>.***PROJET DE MOTION*

Considérant que:

- la Ville de Lausanne, parallèlement à ses fameuses installations de «jardins naturels», a mis en place depuis quelques années une expérience de plantage qui a rencontré un grand succès;
- la plaquette «Agenda 21» de la Ville de Genève mentionne, par exemple, que: «les espaces verts apportent donc une forte valeur ajoutée à la ville», et «la nature comme un lieu où chacun apprend à mieux observer et donc à mieux respecter la faune, la flore, bien sûr, et aussi l'environnement en général»;
- dans notre ville, à l'exception notoire des parcs, les espaces verts sont plutôt monotones, d'un intérêt paysager et d'une biodiversité limités;
- pour la plupart, les cours, voire les petits jardins, derrière ou devant les immeubles, ont été peu à peu colonisés par les places de stationnement, ou sont laissés à l'abandon;
- les habitants de la ville manifestent de plus en plus le besoin de retrouver un contact avec la terre, et que la Ville peut susciter un attachement particulier et actif des citoyens avec leur environnement direct;
- la multiplication de touches de couleurs et de senteurs ne peut que participer à la qualité et au plaisir de la vie en ville,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à promouvoir un plantage dans chacun de ses immeubles qui comporte un espace vert ou une cour qui pourrait l'accepter;
- à tenir compte des plantages, chaque fois que cela est possible, lors de la conception et de la réalisation de ses projets d'aménagement (parc, place ou rue piétonne, construction d'école ou de bâtiment public, etc.);
- à encourager le Service des espaces verts et de l'environnement à consacrer dans les espaces verts dont il s'occupe des espaces pour le plantage;
- à promouvoir les plantages le plus largement possible dans la population, en s'alliant, au besoin, avec le Canton.

**M<sup>me</sup> Virginie Keller Lopez (S).** Cette idée de motion est venue au groupe socialiste suite aux nombreuses autres motions que nous avons déposées durant la

---

<sup>1</sup> Annoncée, 5596.

législature concernant les espaces urbains en ville de Genève. Les petites places ou les espaces dits «résiduels» – c'est-à-dire des espaces où il n'est pas possible d'aménager un grand parc ou un grand projet – peuvent par contre, à l'exemple d'autres villes comme Barcelone ou Paris, redonner très rapidement et sans trop de frais une grande qualité de vie dans les quartiers. Beaucoup de projets ont été réalisés à New York, à partir des années 70, et à Paris, où un programme est en place depuis 1997, qui a été fortement développé ces deux dernières années par la nouvelle mairie. Ce programme vise à permettre à des groupes d'habitants dans les quartiers de faire des plantations dans les cours, sur de petites places, même sur le domaine public, devant ou derrière les immeubles, à la place de parkings ou autres... (*Brouhaha.*)

**Le président.** Il y a aujourd'hui particulièrement beaucoup de bruit dans cette salle. Si les conversations privées pouvaient cesser, ce serait bien!

*M<sup>me</sup> Virginie Keller Lopez.* Merci, Monsieur le président! Les conclusions qui ont été tirées sur ces diverses expériences, notamment à Paris, et qui ont été relayées dans un grand article de *Libération* en octobre 2002, montrent que ces projets réalisés par les habitants rencontrent non seulement beaucoup de succès, mais qu'ils ont transformé la vision de l'espace public, espace dont parfois tout le monde s'en fiche... Ces espaces sont devenus mi-publics, mi-citoyens, et concernent beaucoup plus les personnes habitant aux alentours, qui, du coup, les respectent plus.

Forts de ces expériences multiples faites un peu partout dans des villes de France et des Etats-Unis, nous avons rédigé cette motion pour proposer au Conseil administratif qui, nous le savons, prête une oreille fort attentive et bienveillante à ce type de projet, de développer concrètement, dans la législature à venir, des expériences permettant aux écoles, aux enfants, aux habitants, aux associations et maisons de quartier, de planter des jardins dans la ville. En lisant l'ordre du jour que nous avons reçu, je me suis aperçue que les Verts avaient déposé la motion M-352, qui est parfaitement complémentaire, qui va dans le même sens et qui permettra de donner encore plus de dynamique à ce projet. Nous nous réjouissons donc de la traiter également.

Nous proposons que notre motion M-337 soit directement renvoyée au Conseil administratif. Elle ne présente pas, à notre sens, un grand besoin d'être étudiée. Ce qu'il nous faut, ce sont des projets concrets et des expériences pour voir si cela peut marcher à Genève comme cela a l'air de si bien marcher ailleurs.

**M. Alain Gallet (Ve).** Les Verts n'avaient pas connaissance, en rédigeant le projet de motion M-352, de celle du Parti socialiste. Par ailleurs, nous n'avions pas forcément envie d'aller aussi loin que Paris. Nous sommes donc allés à Lausanne, c'est-à-dire à 60 kilomètres d'ici, pour constater que le plantage était une réalité et que la démarche dont la préopinante a parlé était mise en pratique de façon extrêmement sérieuse, en s'appuyant aussi sur la collaboration des habitants, en partenariat avec le Service lausannois des parcs et promenades.

Nous rejoignons pleinement les arguments qui ont été évoqués tout à l'heure. Il y a énormément d'espaces résiduels dans le maillage urbain, qui sont, la plupart du temps, laissés complètement à l'abandon. Nous le mentionnons dans les considérants: on y trouve des détritiques et, dans bien des cours d'immeubles, on ne trouve que de vieilles carcasses de vélos; pour d'autres, elles ont simplement été transformées en parkings. J'en connais une ou deux qui sont fortement gâchées par la présence de voitures, de motos, etc. C'est bien dommage, parce que c'était au départ – on voit d'ailleurs encore souvent des arbres dans ces cours intérieures – de véritables respirations urbaines. Aussi, nous proposons que ces espaces soient analysés et qu'on y voie fleurir des propositions de requalification. Il nous semble absolument nécessaire, du point de vue de la réappropriation collective de l'espace public, que cela se fasse en partenariat avec les associations d'habitants, avec les groupements d'habitants d'immeubles, qui sont nombreux à Genève.

Nous sommes parfaitement d'accord avec le fait que ces deux motions soient liées. Nous hésitons encore sur la question du renvoi, pensant qu'elles pourraient peut-être faire un petit tour à la commission de l'aménagement et de l'environnement, puisque c'est une notion relativement nouvelle. Là-dessus, il y aura sans doute d'autres interventions qui nous permettront de préciser notre position.

#### *Préconsultation*

**M. Manuel Tornare, conseiller administratif.** On va croire que les idées du groupe des Verts et du groupe socialiste sont des idées téléphonées au Conseil administratif... En effet, je dois vous dire que nous avons anticipé et qu'il y a une année et demie à peu près j'ai demandé au Service des espaces verts et de l'environnement et à la Délégation à la jeunesse d'étudier la création de «jardins partagés», comme il est écrit dans la motion socialiste. Pour ce faire, il faut évidemment étudier la qualité des sols, parce qu'à certains endroits les sols sont de mauvaise qualité et que nous ne voudrions pas voir pousser des cardons ou des poireaux contenant de la dioxine ou d'autres substances chimiques, car cela existe malheureusement. Il faut aussi étudier la qualité de l'air, parce que des légumes ou des fruits poussant à proximité des gaz de voitures ne sont pas forcément les meilleurs produits et ne pourraient pas être, ce qui ne ferait pas plaisir à

M. Marquet, des produits labellisés bio! Il faut aussi une bonne pluviosité. C'est un élément qu'il faut étudier, parce qu'à certains endroits, je pense à certaines cours d'immeubles, la pluviosité est insuffisante et les fruits ou légumes ne pourraient pas croître normalement.

Je peux déjà vous dire, Mesdames et Messieurs, que nous allons inaugurer dans quelques jours, à côté de la Maison de quartier de Champel, le premier jardin partagé. Vous recevrez d'ailleurs une invitation. Ce jardin sera à la disposition des habitants du quartier. Si cette expérience est concluante, d'ici à cet automne, nous ouvrirons d'autres jardins partagés en ville de Genève, soit dans des lieux adéquats, comme je l'ai dit, à côté de maisons de quartiers ou de centres de loisirs, sur des petits espaces qui seraient suffisamment vierges pour qu'on puisse y installer des jardins potagers, soit, comme le suggéraient à la fois le groupe des Verts et le groupe socialiste, dans des cours d'immeubles, quand c'est possible, cours où il y a parfois des débarras qui sont peu esthétiques.

**M<sup>me</sup> Virginie Keller Lopez (S).** Nous nous réjouissons de venir à cette inauguration, Monsieur le magistrat. En ce qui concerne les votes sur ces deux motions, si nous pensons que la motion concernant les jardins partagés n'a pas vraiment besoin d'être étudiée en commission et qu'elle peut être renvoyée au Conseil administratif, étant donné qu'elle pose un cadre très ouvert, très large, nous proposons par contre que la motion des Verts soit renvoyée en commission de l'aménagement et de l'environnement, comme M. Gallet l'a demandé. En effet, cette motion pose un certain nombre de problèmes beaucoup plus concrets, du type: est-ce que tous les immeubles de la Gérance immobilière municipale seront concernés, est-ce qu'on peut faire cela partout, sur le domaine privé, public? Il y a un certain nombre de questions à se poser avant de pouvoir la voter. Nous demandons donc un vote séparé des deux motions, malgré le fait que la discussion ait été liée.

**M. Roman Juon (S).** J'aimerais attirer l'attention de M. Manuel Tornare pour lui suggérer d'associer à cette réflexion la Commission consultative des espaces verts et de l'environnement. Tout cela est extrêmement intéressant et il faut trouver un moyen pour que cette commission officielle du Conseil municipal ne soit pas écartée.

**Mise aux voix, la motion M-337 est acceptée à la majorité (opposition et abstention des libéraux).**

Elle est ainsi conçue:

*MOTION*

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à expérimenter la création de «jardins partagés» dans des cours d'immeubles, sur de petites places ou autour de certains immeubles;
- à mettre sur pied des projets en concertation avec des groupes d'habitant(e)s intéressé(e)s;
- à travailler avec les associations d'habitant(e)s, les coordinations de quartier, les maisons de quartier, les institutions de la petite enfance, les écoles, pour définir les différents lieux qui pourraient rapidement être transformés en «jardins partagés»;
- à présenter l'avancement des projets au Conseil municipal et des demandes de crédits pour la réalisation de ces projets.

*Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.*

**Mise aux voix, la motion M-352 est prise en considération et son renvoi à la commission de l'aménagement et de l'environnement est accepté à la majorité (opposition et abstention des libéraux).**

10. Motion de M<sup>mes</sup> Virginie Keller Lopez, Marie-France Spielmann, MM. Alain Marquet, Bernard Paillard, Daniel Künzi, Olivier Coste et Marc Dalphin: «Gratuité des prêts de disques: oui, sans oublier les artistes!» (M-339)<sup>1</sup>.

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- le vote, le 23 novembre 2002, de la motion M-175 invitant le Conseil administratif à étudier la gratuité des prêts de disques;
- la reconnaissance du travail des artistes à travers les droits d'auteur;
- que la gratuité des prêts peut entraîner le non-paiement des droits d'auteur,

---

<sup>1</sup> Annoncée, 3135.

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à étudier la possibilité d'un accord avec Suisa visant à accorder des droits d'auteur malgré la gratuité des prêts;
- à informer le Conseil municipal.

**M. Olivier Coste (S).** Les règles en usage veulent que, lorsque des disques sont achetés, des droits d'auteur aillent aux artistes par l'intermédiaire de la Suisa. Dès lors que les disques étaient loués, des droits d'auteur allaient aussi aux artistes. Dans la mesure où nous avons pris la décision de rendre les prêts de disques gratuits, le revenu légitime des artistes n'est plus acquis. Nous demandons donc que le Conseil administratif envisage un moyen de pouvoir les rétribuer quand même.

#### *Préconsultation*

**M. Jean-Charles Lathion (DC).** Le 23 novembre 2002, lorsqu'il s'est agi de voter la motion M-175, qui invitait le Conseil administratif à étudier la gratuité des prêts de disques, le Parti démocrate-chrétien vous avait rendus attentifs, Mesdames et Messieurs, au fait que la modique somme demandée aux personnes qui empruntaient ces disques, soit 2,50 francs, servait à financer les droits d'auteur. Cette remarque avait été balayée et voilà que, ce soir, on revient avec une nouvelle motion qui, si on l'adopte, va avoir des répercussions dans d'autres secteurs, dans d'autres domaines.

En l'occurrence, qui va payer? Encore une fois, c'est le contribuable, que l'on considère comme une vache à lait dans cette République! Lorsque quelque chose est refusé, il n'y a pas de raison de le représenter à un autre moment. Ici, à quelques mois d'intervalle, on présente une nouvelle motion, qui va à l'encontre du bon sens. Pour notre part, nous plaiderons la raison et, raisonnablement, nous refuserons cette motion.

**M. Daniel Künzi (AdG/SI).** Sans faire de polémique, il faut que je rectifie quelques propos, notamment ceux de M. Coste. En dépit du fait que ce parlement ait accepté la gratuité des prêts de disques – à l'instar des prêts de livres d'ailleurs – il n'a pas été entendu par l'exécutif de la Ville. En effet, six mois après que nous avons accepté la gratuité des prêts de disques, ces prêts sont toujours payants. Je me demande d'ailleurs quelle est l'utilité de notre commission, qui auditionne moult personnes pour discuter de la gratuité des prêts de disques, avant que nous

nous retrouvions ici, en séance plénière, pour polémiquer sur cette gratuité et l'accepter finalement, si rien ne change! Mais enfin, j'ai quand même signé cette motion M-339, qui consiste en fait à tirer des plans sur la comète, puisque la motion M-175 n'est toujours pas sur orbite...

J'ai accepté de signer cette motion par principe, pour respecter le principe de précaution. En effet, il se pourrait que des artistes, suisses en particulier, soient touchés par cette mesure, qu'on peut tout à fait corriger. Je rappellerai que le droit d'auteur connaît, en ce début de millénaire, une nouvelle perversion: l'année passée, le principal bénéficiaire des droits d'auteur sur cette planète était un artiste sous terre depuis longtemps, puisqu'il s'agit d'Elvis Presley. Ce sont ses héritiers qui ont récolté les droits d'auteur de ce musicien américain. C'est dire qu'aujourd'hui le droit d'auteur est devenu une manne pour s'enrichir par l'intermédiaire des grandes multinationales de la communication. Cela étant, en cas de doute, mieux vaut savoir où on pose les pieds. Je propose donc qu'on étudie rapidement cette motion qui vise, disons, à rééquilibrer en faveur des auteurs et des artistes la gratuité que le Conseil municipal a votée mais qui n'est jamais entrée en vigueur.

**M<sup>me</sup> Virginie Keller Lopez (S).** A mon tour de corriger deux ou trois choses qui ont été dites par les préopinants, notamment par le représentant du Parti démocrate-chrétien. Quand on emprunte un disque, on l'emprunte à 2,50 francs, mais ce ne sont pas 2,50 francs qui vont aux droits d'auteur. L'estimation des droits d'auteur pour 2001 nous avait été donnée par la responsable des bibliothèques et discothèques de la Ville de Genève: il s'agissait d'une somme d'environ 31 000 francs, qui couvrirait tous les droits d'auteur versés à la Suisse ou à d'autres organismes pour l'année 2001. Il ne s'agit donc pas de payer 2,50 francs de droits d'auteur pour chaque location, sachant que le total des droits représente la petite somme de 31 000 francs pour l'année 2001.

M. Künzi parle des multinationales. Oui, certes, mais il y a également quelques auteurs compositeurs qui ne font pas partie des multinationales. Cela dit, il n'y a pas de raison aujourd'hui pour que la Ville de Genève remette en question le principe des droits d'auteur, ou alors, si elle le fait, elle doit le faire, non pas en prenant la décision de ne plus les payer, mais éventuellement en commençant à étudier le problème avec d'autres, pour voir si un meilleur système est possible. En l'occurrence, tant qu'un meilleur système n'existe pas, nous nous devons de respecter le principe des droits d'auteur. J'avais donné l'exemple, à l'époque, de certains concerts gratuits. Dans les concerts gratuits, on ne paie pas un pourcentage sur le montant des billets, puisqu'il n'y a pas de billets vendus, mais on fait une estimation avec la Suisse et on paie une sorte de taxe forfaitaire pour honorer quand même ces droits d'auteur. Il nous semblerait donc intéressant

que la Ville de Genève puisse prendre contact avec la Suisse pour voir ce qui est possible, pour ne pas nier cette question du droit d'auteur.

Maintenant, pour répondre encore au Parti démocrate-chrétien, je dirai que j'attends avec impatience qu'il dépose une motion pour faire payer le prêt des livres. En effet, s'il veut être cohérent et puisqu'il pense que le contribuable est une vache à lait quand il permet l'existence de bibliothèques accessibles et gratuites pour toutes et tous – je rappelle que les bibliothèques sont un service public, comme les discothèques – le Parti démocrate-chrétien devrait appliquer le principe qu'il veut appliquer aux disques également aux livres, et puis aux musées et à tout ce qui concerne la culture, qui est actuellement largement accessible. Soyez donc logiques, Mesdames et Messieurs les démocrates-chrétiens!

Lors de la discussion sur la motion M-175, je me rappelle qu'un radical, ou un libéral, nous avait dit que, de toute façon, ce qui était gratuit ne valait rien. Nous, les socialistes, nous répétons aujourd'hui que nous sommes très contents que cette motion M-175 ait été votée. Nous espérons qu'on pourra très vite la mettre en œuvre, l'appliquer dans les discothèques, et nous nous réjouissons de faire un petit bilan sur cette question dans une année.

**M<sup>me</sup> Barbara Cramer** (L). Je suis désolée de voir une motion pareille. Les motionnaires – M<sup>mes</sup> Keller Lopez et Spielmann, MM. Paillard, Künzi et Coste – étaient tous présents quand nous avons discuté de la gratuité des prêts de disques. Nous avons discuté cela pendant plusieurs séances à la commission des arts et de la culture. A l'époque, non seulement les démocrates-chrétiens, mais nous aussi, les libéraux, avons bien parlé des droits d'auteur. Je suis donc désolée d'entendre ces propos ce soir.

M. Künzi a parlé d'un auteur américain et des multinationales: il me semble que les droits d'auteur ne sont pas attachés aux nationalités, mais qu'ils sont directement dus aux auteurs des œuvres. Quant aux multinationales, ce sont en fait simplement celles qui transmettent, qui facilitent la naissance des œuvres. S'agissant des CD, il serait impossible de connaître les auteurs sans que quelqu'un les promeuve. Autrefois, aux XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup> ou XVIII<sup>e</sup> siècles, il y avait des mécènes qui prenaient les auteurs sous leur protection et c'est ainsi qu'on connaît la musique de cette époque.

M<sup>me</sup> Keller Lopez a dit qu'un libéral, ou un radical, aurait dit que tout ce qui est gratuit ne vaut rien. Ce n'est pas vrai, jamais nous n'aurions dit une telle chose. A moins qu'elle puisse vraiment le prouver, c'est tout à fait diffamatoire! Ensuite, nous savons, tout comme vous, que tout ce qui est social, par exemple, est une forme de gratuité pour ceux qui en ont besoin.

Sachant que les artistes doivent être payés pour leurs œuvres, nous n'étions pas d'accord avec la gratuité des prêts. Ce n'était pas parce que ces prêts rapportaient beaucoup d'argent, car c'est peu de choses. En revanche, nous avons indiqué que les familles ne devaient pas payer plusieurs fois et qu'elles devaient avoir une carte, justement pour payer les droits d'auteur ainsi que la dégradation des disques. Vous savez parfaitement que les CD sont chers, que tout ce qui est multimédia est plutôt cher, comme tout ce qui a à voir avec la musique. Il est très facile de rayer les CD et il faut les remplacer beaucoup plus souvent que les livres. C'est aussi une des raisons pour lesquelles nous avons suggéré de maintenir un petit paiement pour l'emprunt de ces disques.

**M. Pierre Losio** (Ve). Comme le rappelait notre collègue Lathion tout à l'heure, le 23 novembre 2002, dans cette enceinte, les Verts avaient pris une position qui mettait en avant le principe des droits d'auteur, principalement ceux des artistes locaux, sachant que les droits d'auteur s'éteignent après septante ans en ce qui concerne la musique dite académique ou classique. Bien! Nous constatons ce soir que la politique nous donne parfois de belles revanches sur l'histoire!

Nous avons donc voté contre cette motion M-175, en défendant la thèse qu'il existe à Genève des artistes qui ne font pas partie de boîtes de distribution multinationales et que ces artistes, qui font partie de petits groupes de rock ou de petits quartets de jazz, méritaient que les droits d'auteur leur fussent versés. Or que n'a-t-on pas entendu et, surtout, que n'a-t-on pas lu! Là, je fais allusion à un préopinant qui vient, la bouche en cœur, demander, en étant signataire de cette motion, la même chose que ce que les Verts avaient préconisé à l'époque. Ce préopinant a parlé du principe de précaution: je crois que ce principe aurait dû être appliqué avant de pondre l'article paru dans le journal d'un mouvement politique genevois, par ailleurs tout à fait respectable, puisqu'il est représenté dans cette enceinte, qu'il a des députés au Grand Conseil et que c'est un vrai mouvement politique auquel il ne saurait être question de dénier quelque droit à la parole que ce soit. Reste que nous avons été, de manière fielleuse et mensongère, traînés dans la boue!

Nous, les Verts, nous sommes plutôt des gentils. Je ne sache pas que, dans cette enceinte, quelqu'un ait pu, à un quelconque moment, nous reprocher d'avoir basement attaqué un quelconque conseiller municipal ou une quelconque formation politique, fût-elle de l'Entente. Nous avons toujours combattu des arguments, des adversaires, sans mensonges, en défendant fermement nos positions. Pourtant, que n'avons-nous pas lu dans cet article, fielleux et mensonger, qui fait preuve d'une bave et d'une morve qu'aucun adjectif ne peut qualifier, si ce n'est un groupe nominal qui serait celui de la «mauvaise foi»! Nous avons lu dans cet article que les Verts venaient de remarquer qu'il y avait Culture et culture, le mot

culture étant écrit une fois avec un C majuscule et une autre fois avec un c minuscule. Je ne vais pas m'appesantir sur l'usage de la lettre c, je vous laisse en faire l'usage que vous voulez...

Une autre phrase de l'article dit que, d'après les Verts, «si les usagers écoutaient de la grande musique, on pourrait discuter, mais si c'est pour favoriser l'écoute du pop-rock, pas question!» Je pense que vous étiez tous là le 23 novembre 2002 et que vous nous avez entendus, nous les Verts, dire comment verser des droits d'auteur à la pop et à la rock music. Je crois que le *Mémorial* fait foi des propos qui ont été tenus par ce plumitif! S'agissant du pop-rock, je voudrais rappeler à ce menteur – dont certaines options politiques sont tout à fait respectables et je les respecte, notamment en ce qui concerne le pacifisme – que trois membres des Verts – notre candidat au Conseil administratif, Patrice Mugny, votre ancien collègue André Waldis et moi-même – sont les fondateurs de l'association Post Tenebras Rock et que nous avons systématiquement défendu toutes les augmentations de subventions et toutes les aides que nous pouvions apporter à la diffusion de la musique rock. Et on ose dire que nous nous opposerions à l'accès à la culture, alors que c'est un des axes fondamentaux de la politique de notre magistrat, comme il l'a démontré pendant les douze ans qu'il a siégé au Conseil administratif?

Mais ce n'est pas tout! En effet, il paraît, et je vous engage à éviter de nous fréquenter, que nous serions infectés par le *New Public Management* et que nous n'avons pas retenu la fessée que le peuple nous aurait administrée il y a quelques années! Je crois qu'à propos de fessée nous n'avons pas été trop morigénés par le peuple le week-end dernier, je n'irai donc pas plus loin... Nous retournons donc ces propos fielleux à leur auteur, nous lui retournons cette bave polémique, inutile et mensongère.

J'ajouterai que je m'étonne que ces propos viennent d'un membre d'une formation respectable du mouvement ouvrier, qui, lui, a été victime des plus grands mensonges et des plus grandes falsifications historiques qui aient été proférées, notamment par un certain gouvernement soviétique qui prétendait défendre les intérêts du peuple...

Voilà, Mesdames et Messieurs, nous n'avons pas l'habitude de nous fâcher, mais nous ne pouvions pas passer sous silence ce fiel, cette bave et ces mensonges. Nous persistons à dire que les droits d'auteur doivent être payés et nous engageons le Conseil administratif à traiter avec la Suisse pour examiner ce problème.

**M. Jean-Charles Lathion** (DC). Je n'entends pas polémiquer sur les propos qu'a adressés tout à l'heure M<sup>me</sup> Keller Lopez au Parti démocrate-chrétien, mais

j'aimerais quand même rappeler que tout ne peut pas être gratuit dans cette société...

**Le président.** Monsieur Lathion, je vous interromps... J'aimerais bien que M. Mugny et le journaliste, à la tribune, cessent leur conversation!

*M. Jean-Charles Lathion.* Je souhaiterais rappeler, sur le ton le plus raisonnable possible, que le Parti démocrate-chrétien s'est toujours préoccupé d'une gestion rationnelle du budget de la Ville et que, d'après lui, tout ne peut pas toujours être gratuit. Lorsqu'en commission on prend certaines décisions, cela a certaines répercussions. Aujourd'hui, cette motion s'adresse au Conseil administratif et, derrière le Conseil administratif et les décisions qui seront prises, il y a le contribuable: une fois de plus, c'est le contribuable qui devra payer ces droits d'auteur.

**M. Bernard Lescaze (R).** Une nouvelle fois, nous nous trouvons devant ce problème double, d'une part, de l'accès à la culture et, d'autre part, de savoir qui doit en assumer les frais. Le groupe radical a toujours été clair là-dessus: il souhaite que l'accès à la culture soit gratuit dans la plupart des cas. Hormis le fait de payer une petite prime pour des compact discs, il est favorable à ce que le prêt dans les bibliothèques et dans les discothèques soit gratuit. De même qu'il a été favorable à ce que l'accès aux musées soit gratuit.

Aujourd'hui se pose le problème des droits d'auteur. On croit rêver – je laisserai M. Losio régler sa querelle avec ses amis de l'Alternative, mais je crois que ce qu'il a dit était frappé au coin du bon sens – on croit rêver: de quel droit pourrait-on priver des artistes locaux ou internationaux, qui sont d'abord des artistes, de leurs droits d'auteur? Il est urgent que la Ville entreprenne une négociation. D'ailleurs, je n'ai pas beaucoup d'illusion: la Suisa saura se rappeler à son bon souvenir pour que les droits d'auteur soient effectivement payés. En conséquence, la motion qui est présentée est légitime, juste, équitable et on ne peut que l'approuver.

Il y a deux siècles que les artistes, qu'ils soient écrivains, musiciens, compositeurs, cinéastes même, ont vu leurs droits d'auteur reconnus et leur propriété intellectuelle reconnue. Je suis stupéfait qu'on puisse ici, dans cette enceinte, contester ce droit élémentaire. En conséquence, nous invitons vivement la Ville à entreprendre, si ce n'est déjà fait, les démarches nécessaires pour que les droits d'auteur soient payés. On nous cite le cas d'un ou deux artistes qui, évidemment, bénéficient de droits d'auteur très considérables. C'est vrai, c'est une reconnais-

sance de leur popularité ou de leur génie, mais ces droits d'auteur sont capitaux également pour ceux qui en touchent très peu, ou un peu, et pour qui c'est précisément un appoint. Nous recommandons donc vivement à ce Conseil municipal d'accepter cette motion.

**M. Daniel Künzi (AdG/SI).** J'ai été assez intrigué par les propos de M. Losio. M. Losio joue la vierge effarouchée: «Comment? Quoi? Nous n'avons jamais dit cela!» Reste que vous avez refusé la gratuité des prêts des disques, c'est l'essentiel. Par ailleurs, je n'ai pas inventé l'argument d'un représentant des Verts, qui siège d'ailleurs à la Fondation du Grand Théâtre de Genève et qui s'interrogeait vraiment sur les frais des discothèques. Je ne l'ai pas inventé, Monsieur Losio. Je citerai volontiers le procès-verbal de la commission, mais, hélas pour les téléspectateurs, ces lignes sont confidentielles. Lorsque j'avais, dans un rapport, cité les propos tenus en commission – vous vous en souvenez peut-être, c'était à propos des brigadistes – cela avait soulevé un véritable tollé, tollé devant le fait qu'on puisse nuire à la confidentialité des débats de commission en les relatant, bien que ce soit, semble-t-il, réglementaire. En l'occurrence, Monsieur Losio, oui, j'ai bien entendu ces propos et mille insultes ne feront jamais un argument ni une preuve!

Maintenant, pour en revenir au fond, je rappellerai que je suis bénéficiaire des droits d'auteur et que je ne vais pas me tirer une balle dans le pied, dans mon pied gauche en particulier! Il faut donc étudier la possibilité que la Ville de Genève, même si elle n'y est pas contrainte légalement, soutienne en particulier les artistes locaux, même si elle n'est plus soumise aux droits de la Suisse.

**M. Alain Vaissade, conseiller administratif.** Par cette motion, vous poursuivez le débat qui avait été engagé sur la motion M-175. Je voudrais ce soir vous informer des mesures que le département des affaires culturelles peut prendre à cet égard. Je vous informe tout d'abord que nous sommes toujours en train d'étudier la mise en œuvre de la motion M-175 et que, si cette motion M-339 est votée ce soir, nous étudierons d'autres mesures d'application, pour répondre à la volonté exprimée par le Conseil municipal concernant la gratuité de l'accès à la culture – c'est une volonté que j'ai entendue exprimer par la plupart des groupes – tout en tenant compte des implications que ces motions ont par rapport aux pratiques du département des affaires culturelles.

En réalité, si nous entrons tout de suite en matière sur la motion M-339, les services ne pourraient pas répondre actuellement à la gratuité des prêts de disques, car nous n'avons pas les infrastructures suffisantes. Vous savez que les discothèques municipales ont un très grand succès et qu'elles enregistrent une

très grande fréquentation. Nous ne pouvons donc pas appliquer cette motion maintenant, c'est impossible au niveau des infrastructures, du personnel et des moyens à mettre en œuvre. Par contre, nous étudions actuellement comment le faire, mais sachez que ce n'est pas demain que cette mesure entrera en vigueur. Dans les mois qui viennent, le département des affaires culturelles sera repris par un nouveau magistrat et je suis sûr qu'il s'empressera de mettre en œuvre cette motion M-339 ainsi que la précédente.

Mise aux voix, la motion est acceptée par 52 oui contre 1 non (6 abstentions).

Elle est ainsi conçue:

#### MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à étudier la possibilité d'un accord avec Suisa visant à accorder des droits d'auteur malgré la gratuité des prêts;
- à informer le Conseil municipal.

*Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.*

#### 11. Motion de M<sup>me</sup> Monique Cahannes, MM. Olivier Coste et Roman Juon: «Parc Prévost-Martin» (M-340)<sup>1</sup>.

#### PROJET DE MOTION

A la suite de la démolition de l'immeuble du squat Chez Brigitte et de la destruction de la place de jeux,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'équiper provisoirement et en urgence, pour le printemps 2003, le parc Prévost-Martin de bancs, tables, fontaines, engins de jeux, bac à sable, minifoot, etc., cela en concertation étroite avec les habitants du quartier;

---

<sup>1</sup> Annoncée, 3566.

- de consacrer à ces travaux un budget suffisant, voire de présenter une demande de crédit urgente;
- d'entreprendre tout de suite une étude d'aménagement du secteur situé entre la rue Prévost-Martin et la rue de Carouge, comprenant le parc Freundler, la place Saint-François et le parc Prévost-Martin.

**M. Olivier Coste (S).** Suite à la destruction de la maison insalubre et dangereuse située derrière l'église Saint-François, la place de jeux a été démontée pour un nouvel aménagement, mais sans l'annoncer aux habitants ni compenser le manque qui a été ressenti par les enfants du quartier. Des habitants qui avaient participé au projet ont reçu la promesse d'une somme pour le réaménagement de la place, mais celle-ci est dérisoire par rapport au coût des jeux actuels, qui sont, de plus, soumis aux normes européennes. Je profite de l'occasion pour demander au Conseil administratif qu'il alloue une somme convenable afin de réaliser un aménagement complet pour les enfants du quartier.

*(La présidence est momentanément assurée par M. André Kaplun, vice-président.)*

#### *Préconsultation*

**M. Pierre Reichenbach (L).** Il y a maintenant douze ans, nous parlions de la villa Freundler et il y avait urgence de construire un parc. Le Conseil municipal, dans sa sagesse, avait voté l'aménagement de cette place en urgence. Depuis, habitant le quartier, je ne vois rien venir. Peut-être est-ce à cause des immeubles que l'on vient de démolir, mais je crains qu'on ait là une plaine de Plainpalais bis, si vous me passez l'expression. En effet, au rythme où les choses ont l'air de se faire, ce n'est pas demain la veille qu'on va y voir quelque chose. A l'époque, je me rappelle qu'on parlait de toboggans, de bacs à sable et autres jeux, mais rien ne s'est fait, malheureusement. J'espère que M. Ferrazino, dans sa largesse, pourvoira très rapidement à l'aménagement de cette place Prévost-Martin.

**M. Christian Ferrazino, conseiller administratif.** Suite aux propos toujours très positifs de M. Reichenbach, je dirai que, s'il avait pris soin de lire plus attentivement la motion, il aurait constaté qu'elle ne concernait pas la villa Freundler, mais le parc Prévost-Martin! Je parlerai donc d'abord de ce parc, puis je répondrai à son insinuation concernant la villa Freundler.

S'agissant du parc Prévost-Martin, j'ai le plaisir de vous annoncer que nous avons déjà réglé en grande partie les problèmes posés par cette motion, puisque

nous avons mandaté un architecte-paysagiste, M. Etienne en l'occurrence, pour établir un projet d'aménagement du parc Prévost-Martin. Le projet a fait l'objet d'une requête en autorisation de construire qui a été soumise en décembre de l'année dernière au département cantonal compétent. Nous avons présenté les différentes variantes du projet aux habitants, avec le Service des écoles et institutions pour l'enfance, en concertation d'ailleurs avec la Maison de quartier, qui pilote tout le dossier. C'était en novembre de l'année dernière.

Il est vrai que le budget mis à disposition par le Service d'aménagement urbain est d'environ 20 000 francs. Ce n'est peut-être pas beaucoup, je suis d'accord avec vous, Monsieur Coste, mais, vous le savez, c'est le Conseil municipal qui vote les budgets et ils ne sont pas extensibles à souhait. Si vous souhaitez que nous consacrons des sommes plus importantes à ce type d'aménagement, il faudra en tenir compte au budget 2004, en donnant des moyens supplémentaires au Service d'aménagement urbain.

Maintenant, concernant l'ensemble du périmètre visé par la troisième invite de la motion, situé entre la rue Prévost-Martin et la rue de Carouge et comprenant le parc Freundler, la place Saint-François et le parc Prévost-Martin, je vous rappelle que nous ne sommes pas propriétaires de l'espace Prévost-Martin, qui est toujours propriété de la paroisse. Nous sommes en tractations avec cette dernière pour convenir d'une convention, parce que nous n'allons pas engager des frais d'aménagement tant que nous n'avons pas défini, de manière plus précise, à quel titre nous pouvons utiliser cet emplacement. Je peux d'ores et déjà vous dire qu'en concertation avec les différentes associations de quartier nous prévoyons un aménagement par étapes de ce secteur et que nous sommes bien décidés à le réaliser.

Je terminerai en vous disant que nous en reparlerons très prochainement, dès le mois de juin prochain, dans le cadre d'un aménagement éphémère. A propos d'aménagement éphémère, je peux vous annoncer d'ores et déjà – sans être plus clair, car la Commission européenne à Bruxelles nous a demandé de retenir l'information jusqu'au mois de juin – que les aménagements éphémères de la Ville de Genève ont été largement appréciés, au-delà de notre frontière, et que nous en reparlerons par conséquent au mois de juin.

**M. Olivier Coste (S).** Tout à l'heure, j'ai fait allusion aux normes européennes. A cet égard, je relève que, grâce à l'impulsion de M. Juon, lorsqu'il était responsable de l'aménagement des places de jeux, la Ville avait réussi à donner une couleur et un style inégalés aux jeux d'enfants. Maintenant, le fait de devoir nous conformer aux normes européennes nous fait tomber parfois dans une certaine morosité, les jeux étant exactement identiques, que l'on soit à Stockholm ou à Lisbonne, parce qu'ils sont estampillés «européens». Ces jeux-là ressemblent

assez à ceux que fabrique une grande marque américaine, pour laquelle je ne suis pas chargé de faire de la pub, et présentent quand même une certaine uniformité. Il serait bon que, tout en garantissant la sécurité des enfants, on continue à favoriser l'originalité des places de jeux qui, jusqu'à présent, prévalait en ville de Genève.

**Mise aux voix, la motion est acceptée à l'unanimité.**

Elle est ainsi conçue:

### *MOTION*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'équiper provisoirement et en urgence, pour le printemps 2003, le parc Prévost-Martin de bancs, tables, fontaines, engins de jeux, bac à sable, minifoot, etc., cela en concertation étroite avec les habitants du quartier;
- de consacrer à ces travaux un budget suffisant, voire de présenter une demande de crédit urgente;
- d'entreprendre tout de suite une étude d'aménagement du secteur situé entre la rue Prévost-Martin et la rue de Carouge, comprenant le parc Freundler, la place Saint-François et le parc Prévost-Martin.

*Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.*

## **12. Motion de MM. Alain Marquet et Jean-Pascal Perler: «Pour la désimperméabilisation des surfaces dotées de revêtements imperméables (asphalte, béton, etc.)» (M-341)<sup>1</sup>.**

### *PROJET DE MOTION*

Considérant:

- qu'un mètre carré de sol naturel est asphalté ou bétonné chaque seconde en Suisse;

---

<sup>1</sup> Annoncée, 3566.

- que, Genève étant une ville, la tendance à l'imperméabilisation des sols y est proportionnellement plus forte qu'ailleurs;
- que l'imperméabilisation de surfaces importantes augmente les risques d'inondation et constitue un facteur aggravant lors de fortes pluies;
- que la loi fédérale sur l'aménagement du territoire exige que l'on fasse un usage modéré du sol;
- que le sol n'est pas une denrée renouvelable à volonté, mais un bien précieux, le Conseil municipal demande au Conseil administratif:
- de dresser un inventaire des surfaces propriété de la Ville de Genève susceptibles d'être libérées de leur revêtement imperméable au profit soit de matériaux perméables, soit de sol végétal;
- d'entreprendre une étude succincte sur la faisabilité de la désimperméabilisation de ces surfaces.

**M. Alain Marquet** (Ve). Je me chargerai de faire un bref état des lieux, avant que M. Perler ne reprenne la suite, pour exposer notre projet en la matière. Cette motion est évidemment le pendant de celle que notre parti a déposée au Grand Conseil et qui demande quelque chose de comparable. Vous avez pu lire dans les considérants que la Suisse perd chaque seconde un mètre carré de sol naturel, qui est bétonné ou asphalté. C'est face à ce processus, qui n'est pas inexorable, que nous avons souhaité déposer la présente motion.

Vous connaissez sans doute les conséquences de cette imperméabilisation des sols, mais je pense qu'il n'est pas inutile de les rappeler. Les conséquences les plus visibles sont les dramatiques inondations que l'on a pu voir augmenter, en nombre et en importance, tout au long de ces dernières années. Ces inondations sont directement liées à l'imperméabilisation. En effet, celle-ci entraîne une sorte de choc hydrique, c'est-à-dire que les eaux pluviales, entre autres, ne bénéficient plus de l'effet absorbant, de l'effet tampon des sols non imperméabilisés, qui permettent de retarder dans le temps l'arrivée de l'eau dans les conduits, puis, plus loin, dans les rivières et, plus loin encore, dans les fleuves. Ce choc hydrique produit ainsi de brutales montées du niveau d'eau des rivières ou des cours d'eau. Le bilan des inondations qui en découlent est dramatique et il nous apparaît important de faire ce que nous pouvons faire – et nous pouvons faire beaucoup – pour diminuer ces impacts sur la population. Je rappelle qu'il y a quelques mois nous avons subi, dans le canton de Genève, les conséquences de cette imperméabilisation, avec les inondations de Lully.

M. Perler va vous présenter notre projet, qui vise à lutter contre cette imperméabilisation à outrance. C'est dans ce sens que nous entendons voir étudier cette motion.

*Préconsultation*

**M. Pierre Reichenbach** (L). Bien entendu, j'aurais pu signer cette motion. Au début de cette législature, j'avais fait distribuer à tous les membres de ce Conseil une importante documentation à ce sujet, j'avais même donné des photos montrant ce qui se faisait ailleurs. En lisant cette motion, je m'y suis retrouvé, parce qu'il s'agit de choix. Il ne s'agit pas d'invention, mais bien d'une tendance actuelle s'agissant de l'écoulement de l'eau.

Dans cette documentation dont je viens de parler, qui m'avait été remise par MM. Stalder et Reyfer du Service cantonal des contrôles de l'assainissement, il était fait état des plans PGEE (Plans généraux d'évacuation des eaux). Je vous ai cassé les pieds ces derniers mois, Monsieur le conseiller administratif, en vous demandant quel était l'avenir des assainissements en ville de Genève. Précisément, s'agissant de la désimperméabilisation des sols, ces plans PGEE sont indispensables pour qu'il y ait une bonne coordination. Il va de soi que, si on veut donner suite aux demandes de la motion M-341, il faudra de toute urgence se pencher sur le plan des assainissements de la ville, ce qui malheureusement a été fait par endroits, mais de manière fort aléatoire. Je souhaite que, lors de la prochaine législature, ce travail soit amorcé. On peut compter sur ce Conseil pour pousser à la roue, parce que c'est très important pour la qualité de la vie en ville de Genève.

**M. Jean-Pascal Perler** (Ve). Après l'intervention de mon collègue Alain Marquet et celle de M. Pierre Reichenbach, je crois que l'ensemble du Conseil municipal ainsi que M. Ferrazino ont tout à fait compris l'idée de notre motion. Pour ma part, j'habite en ville, j'aime ma ville et, en tant que conseiller municipal, je me demande régulièrement ce que je peux faire, quelles idées je peux avancer pour l'améliorer. Ainsi, depuis douze ans, comme l'a dit M. Reichenbach, qui s'intéresse aussi au problème de l'eau, nous avons travaillé sur la végétalisation des toitures, sur la désimperméabilisation des surfaces goudronnées, qui a culminé avec la grande affaire du préau drainant de l'école de Sécheron. Or, depuis cette date-là, nous ne sommes plus au courant de rien, nous ne savons pas si, dans les services de la Ville, il y a une volonté à cet égard. Ainsi, lorsqu'on enlève du goudron parce qu'il faut refaire une canalisation, pense-t-on à mettre un goudron perméable, se demande-t-on s'il est possible de le faire? En effet, ce sont toutes ces petites choses qui permettront de préserver le cycle naturel de l'eau. C'est le sens de cette motion à laquelle, je l'espère, ce Conseil municipal fera bon accueil.

Mise aux voix, la motion est acceptée à la majorité (quelques oppositions radicales et démocrates-chrétiennes).

Elle est ainsi conçue:

### MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de dresser un inventaire des surfaces propriété de la Ville de Genève susceptibles d'être libérées de leur revêtement imperméable au profit soit de matériaux perméables, soit de sol végétal;
- d'entreprendre une étude succincte sur la faisabilité de la désimperméabilisation de ces surfaces.

*Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.*

### 13. Résolution de MM. Olivier Coste, Jacques Mino, Damien Sidler et M<sup>me</sup> Marie-France Spielmann: «Une solution pour les associations occupant l'ancienne usine Kugler» (R-50)<sup>1</sup>.

#### PROJET DE RÉSOLUTION

Considérant:

- que depuis plusieurs années des associations et des groupes de jeunes artistes et musiciens bénéficient de locaux dans l'ancienne usine Kugler;
- qu'un incendie dans un des locaux, le 20 novembre 2002, a eu pour conséquence une demande d'évacuation rapide d'ici au mercredi suivant 27 novembre,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'intervenir pour obtenir un délai;
- d'intervenir pour trouver une solution de relogement de ces associations pour qu'elles puissent poursuivre leurs activités ailleurs ou dans les locaux qu'elles occupent actuellement;
- de prendre contact avec le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement pour coordonner les efforts de relogement.

---

<sup>1</sup> Annoncée, 3566.

**M. Jacques Mino** (AdG/SI). L'ancienne usine Kugler est une friche industrielle qui appartient à l'Etat et non pas à la Ville, contrairement à Artamis ou à Mottattom, bien que nous ayons la même envie d'y voir fleurir des associations que nous défendons. Nous savons que, depuis que nous avons déposé cette résolution, des tractations sont en cours entre le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement et les occupants encore en place. Nous remercions donc le Conseil administratif de bien vouloir prendre langue avec M. Moutinot et nous tenir au courant de l'avancement de ce dossier.

*Préconsultation*

**M. René Grand** (S). Je voudrais rappeler qu'une pétition P-76, qui va dans le même sens, est à l'étude de la commission des pétitions. Pour reprendre les propos de M. Mino, nous demandons également au Conseil administratif qu'il intervienne auprès du Conseil d'Etat, afin de faire avancer les choses et de trouver une solution.

**M. Michel Ducret** (R). Brièvement, je signalerai que ce projet de résolution a la forme d'une motion. Il me semble que les proposant devraient transformer immédiatement cette résolution en motion, de manière que la forme soit conforme au titre. Une résolution du Conseil municipal n'est pas une demande au Conseil administratif et je crois que cette modification devrait être faite immédiatement par les proposant.

**Le président.** Je vous remercie de votre remarque, Monsieur Ducret. Je m'étais aperçu de ce problème, mais, dès lors qu'il est intitulé «résolution», je considère ce texte comme étant une déclaration. Si les résolutionnaires veulent modifier leur texte, tant mieux. Sinon, je considère qu'il s'agit d'une déclaration, conformément aux articles 52 et 55 de notre règlement.

**M. Jacques Mino** (AdG/SI). Monsieur le président, nous nous conformons volontiers au vœu de M. Ducret, qui est frappé au coin du bon sens!

**Le président.** Bien, la parole n'étant plus demandée, je fais voter la prise en considération de cette résolution, qui doit être comprise... (*Remarque.*) Il faut vous décider: est-ce une motion ou une résolution?

**M. Jacques Mino** (AdG/SI). M. Ducret a proposé que nous transformions ce texte en motion, nous nous y rallions!

**M. Michel Ducret** (R). Monsieur le président, je voulais précisément souligner que M. Mino avait accepté ce changement. Pour la bonne forme, nous pourrions voter cela comme un amendement, avant de voter la motion en question.

**Le président.** Bien. Je fais voter la prise en considération de cette motion, qui portera le numéro 353, et son renvoi au Conseil administratif.

Mise aux voix, la motion M-353 est acceptée à la majorité (quelques oppositions radicales et démocrates-chrétiennes et abstention du Parti libéral).

Elle est ainsi conçue:

#### MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'intervenir pour obtenir un délai;
- d'intervenir pour trouver une solution de relogement de ces associations pour qu'elles puissent poursuivre leurs activités ailleurs ou dans les locaux qu'elles occupent actuellement;
- de prendre contact avec le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement pour coordonner les efforts de relogement.

*Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.*

**Le président.** Nous passons au point suivant, soit l'interpellation I-87 de M. Gallet: «Centre commercial et stade de la Praille»...

**M. Alain Gallet** (Ve). Monsieur le président, j'ai un petit problème. Dans cette interpellation, j'utilise un ton personnel, car elle s'adresse en particulier à M. Hediger, qui est le grand manitou du stade de la Praille et du centre commercial. Puisqu'il n'est pas dans la salle, je préférerais repousser ce point plus loin dans notre ordre du jour, si c'est possible.

**Le président.** Il en sera fait ainsi. Nous passons donc au point suivant.

#### 14. Interpellation de M. Roman Juon: «Le scandale des bouées jetées dans le Rhône et l'Arve» (1-88)<sup>1</sup>.

**M. Roman Juon (S).** La plupart d'entre vous ont pu constater la disparition des bouées de sauvetage installées sur les ponts qui enjambent l'Arve et le Rhône

Cet hiver, dans le cadre de ma fonction en tant que juge au Tribunal administratif, j'ai dû m'occuper d'une affaire très triste. En effet, une jeune mère de famille de trois enfants est morte par noyade non loin de l'ancienne Usine genevoise de dégrossissage d'or, à la Jonction, parce qu'il n'y avait pas de bouée de sauvetage et que son compagnon n'était pas en état de se jeter à l'eau pour la sauver. Il a cherché en vain une bouée, l'habitacle servant à les protéger était vide. J'espère que cet accident restera unique.

Je trouve absolument scandaleux qu'on ne remplace pas systématiquement les bouées manquantes. Il n'y a aucune surveillance de ces emplacements. Il est possible que, si l'on remplace une bouée manquante le vendredi, elle ait aussi disparu le lendemain.

J'estime que c'est soit à l'Etat, soit à la Ville de vérifier la dizaine ou vingtaine de bouées mises sur les ponts. Si l'Etat ne s'occupe pas de cela, il faudrait que la Ville puisse intervenir auprès de l'Etat ou de l'organisme compétent, ou à la rigueur qu'elle prenne en charge ces bouées, car une grande partie des cours d'eau se trouvent sur son territoire. Il faudrait pouvoir faire une campagne sous forme d'affichage ou sous toute autre forme auprès de la population ainsi que dans les écoles, principalement dans les écoles s'occupant de la formation des adolescents, pour faire prendre conscience que l'on doit respecter ce moyen de sauvetage qui peut être vital.

Est-ce qu'il y a d'autres moyens de surveillance? Il est certain que les patrouilles de police devraient aussi s'occuper de cela, parce que c'est principalement la nuit que ces bouées disparaissent. On pourrait imaginer aussi des opérations coups de poing avec éventuellement des caméras vidéo ou d'autres moyens. Quoi qu'il en soit, il y a quelque chose à faire et c'est la raison pour laquelle j'ai développé cette interpellation.

*Le Conseil administratif répondra ultérieurement.*

---

<sup>1</sup> Annoncée, 3135.

**15. Interpellation de M. Roman Juon: «A qui l'Etat distribue-t-il les sangliers abattus?» (I-89)<sup>1</sup>.**

**M. Roman Juon (S).** Mesdames et Messieurs, vous avez sans doute lu la presse de dimanche à propos des sangliers. Mon interpellation sur ce sujet ne sera pas une intervention larmoyante sur la protection des animaux, pour sauver nos sangliers, pour qu'on ne les mange pas ou pour qu'on trouve d'autres solutions douces et qu'ils ne souffrent pas... Ce n'est pas l'objet de mon interpellation. En fait, la présidente de la Compagnie de 1602, avec qui nous collaborons, dans notre quartier, pour la Fête de l'Escalade, m'a dit que M. Cramer avait offert à la Compagnie de 1602 trois sangliers pour ses festivités, sangliers qui ont été grillés sur la Treille le dimanche. Cela a eu un énorme succès.

En lisant la presse, on apprend que 326 sangliers ont été tirés l'année dernière, qu'il y en aura un peu moins cette année – peut-être qu'une fois il n'y en aura plus du tout – mais le problème n'est pas là. Ces sangliers sont mis en vente et il y a une liste d'attente extrêmement importante, vous vous en doutez. A 7 francs le kilo, il paraît que c'est très intéressant financièrement. Sachant cela, je me dis qu'après tout ces sangliers appartiennent à la communauté, qu'ils appartiennent à tous. Pourquoi l'Etat devrait-il faire un bénéfice sur ces sangliers? Pour ma part, je verrais d'un bon œil que l'Etat les distribue aux associations de quartier et autres associations caritatives, afin que celles-ci, lors de leurs fêtes, puissent faire profiter la population de grands méchouis, de grands gueuletons avec sangliers, et que les bénéficiaires remplissent les caisses desdites associations.

C'est pourquoi j'aimerais que le Conseil administratif intervienne auprès du Conseil d'Etat et de M. Cramer, en particulier, pour voir si quelque chose peut être fait dans ce sens-là, via par exemple les maisons de quartier.

*Le Conseil administratif répondra ultérieurement.*

**16. Interpellation de M. Michel Ducret: «Insalubrité des toilettes des Halles de Rive» (I-90)<sup>2</sup>.**

**M. Michel Ducret (R).** Je constate que M. Hediger n'est pas plus présent pour mon interpellation que pour les autres...

---

<sup>1</sup> Annoncée, 3135.

<sup>2</sup> Annoncée, 3566.

Les Halles de Rive dépendent de son dicastère et le titre de l'interpellation est clair: il se trouve que l'état de propreté des toilettes des Halles de Rive n'est de loin pas celui que l'on serait en droit d'attendre d'un établissement propriété d'une collectivité publique telle que la Ville de Genève. Celle-ci devrait être exemplaire dans la tenue de ces locaux, de cet établissement dans lequel on vend des denrées alimentaires soumises à des exigences extrêmement élevées. Ce d'autant que les Halles de Rive disposent d'un gardien à demeure, qui devrait aussi veiller à ce genre de chose et faire intervenir les nettoyeurs quand il y a lieu.

Mesdames et Messieurs, il y a du monde dans ces halles – tant mieux d'ailleurs – et les commerçants mais aussi les nombreux usagers ont droit à la propreté. Le rythme du nettoyage n'est simplement pas adapté à l'usage de ces lieux d'aisance, notamment les jours de marché, c'est-à-dire les mercredis et samedis matin. Je peux vous garantir qu'à 9 h déjà les lieux sont infréquentables! On ne peut pas tenir des établissements publics avec autant de négligence. Ce n'est qu'une négligence de plus qu'on a à reprocher à ce magistrat, que les activités du Conseil municipal n'ont de toute façon pas l'air d'intéresser beaucoup... En l'occurrence, je pense que ses collègues du Conseil administratif lui transmettront mon interpellation.

*Le Conseil administratif répondra ultérieurement.*

#### **17. Interpellation de M. Pierre Maudet: «1<sup>er</sup> juin 2003: état de siège ou état de grâce en ville de Genève (sommet du G8 à Evian)?» (I-91)<sup>1</sup>.**

**M. Pierre Maudet** (R). J'espère que ce sujet, hors des considérations de vespasiennes ou de sangliers, intéressera davantage le Conseil administratif! Mon interpellation porte sur la question du G8. Je m'excuse d'y revenir, mais cette interpellation a été déposée au mois de décembre 2002 déjà et, quand bien même elle aurait pu justifier une urgence, je n'ai pas souhaité la demander. Au gré des événements, au gré des semaines qui passent, la situation évolue et je crois qu'il est on ne peut plus d'actualité de reparler de ce sujet ce soir. Je me félicite au passage du courrier dont nous a parlé tout à l'heure le maire, j'y reviendrai dans un instant.

---

<sup>1</sup> Annoncée, 3566.

C'est donc une interpellation d'actualité, quand bien même je l'ai déposée en décembre, inquiet que j'étais – et je le suis toujours – du choix d'Evian comme ville pour accueillir le G8. Le titre de cette interpellation, vous l'aurez relevé, «1<sup>er</sup> juin 2003: état de siège ou état de grâce en ville de Genève», fait référence à une préoccupation que nous avons tous dans cette salle, qui est la prestation de serment des nouveaux élus municipaux le 2 juin. Nous avons tous cela en tête au mois de décembre. Aujourd'hui, nous avons peut-être autre chose en tête, à l'instar de nos concitoyens qui sont nombreux à nous dire qu'ils quitteront peut-être Genève les 1<sup>er</sup>, 2 et 3 juin, qu'ils prendront des vacances, qu'ils baisseront le rideau de leur commerce, qu'ils planqueront leur voiture ou leur deux-roues... J'en entends de plus en plus qui, de fait, plaident pour une opération ville morte durant ces trois jours, et je m'en inquiète. En effet, Genève a toujours pu jouer sur son image de ville d'ouverture, car elle a su garantir à ses citoyens la sécurité minimum qu'ils sont en droit d'attendre et la liberté d'expression. A cet égard, c'est la réflexion que je me faisais au mois de décembre: si la ville d'Evian a été retenue par les Français, c'est probablement parce que cette ville empêche toute contestation de masse du G8 et que, de ce fait même et à l'instar de ce qui s'était passé dans les Montagnes Rocheuses, ou dans le Golfe, à Doha je crois, cette réunion est censée se passer tranquillement, sans qu'il y ait de réelle contestation. Or nous savons pertinemment que ce ne sera malheureusement pas le cas. Au vu des récents événements, au vu de ce qui se prépare, au vu de l'annonce faite par les antimondialistes qui parlent d'une manifestation pouvant aller jusqu'à 300 000 personnes, tout laisse présager que ce n'est pas un pacifisme béat qui s'exprimera à cette occasion, mais bel et bien des manifestations qui pourront dégénérer, provoquer à tout le moins des désagréments pour notre ville et, au pis, des «dommages collatéraux», selon une expression couramment usitée aujourd'hui, notamment dans la presse.

Je voulais donc me faire aujourd'hui le relais de ces nombreux citoyens et citoyennes qui s'inquiètent de savoir ce qui va se passer ici, à Genève, du 1<sup>er</sup> au 3 juin, s'il faut effectivement qu'ils baissent le rideau de leur commerce, qu'ils quittent la ville, qu'ils planquent leur voiture, leur moto... Je plaide, à l'instar de ce qu'a demandé le Conseil administratif dans sa lettre au Conseil fédéral, pour un report ou carrément une annulation de ce sommet, car il risque de mettre sérieusement en cause la sécurité dans notre ville. Je le pense depuis le mois de décembre, je m'associe donc à la lettre qui a été mentionnée tout à l'heure. Messieurs, avec cette lettre, vous avez en fait répondu à cette interpellation par anticipation, mais il me fallait néanmoins témoigner de cette inquiétude.

Je me permettrai encore d'interpeller tout particulièrement le conseiller administratif Tornare concernant l'idée généreuse qu'il avait évoquée au mois de janvier, notamment dans les colonnes de l'*Hebdo*, d'organiser une rencontre des maires de plusieurs grandes capitales dans notre cité, de façon à canaliser peut-

être la contestation par rapport aux dirigeants du G8. Je voudrais savoir si cette idée a fait florès, s'il a réussi à concrétiser un tel élan généreux et si nous aurons un contre-G8 des maires, qui constituerait un petit embryon de contestation canalisée.

*(La présidence est reprise par M. Alain Comte, président.)*

**M. Christian Ferrazino, conseiller administratif.** En l'absence de notre collègue Hediger, je vous confirme, Monsieur Maudet, que le Conseil administratif s'est adressé au Conseil fédéral, non seulement pour lui faire savoir qu'il voyait d'un mauvais œil la tenue de ce sommet à proximité immédiate de notre agglomération, mais surtout pour que le Conseil fédéral, s'il n'arrive pas à obtenir des autorités françaises l'annulation du sommet, prenne un certain nombre d'engagements vis-à-vis de notre municipalité.

Jusqu'à maintenant, dans le cadre de nos relations avec le Canton, force est d'admettre que nous n'avons pas pu obtenir, malgré une demande de notre part, suffisamment de précisions. Cela dit, je positive tout de suite, en vous disant qu'il y a un groupe de travail entre le Canton et la Ville – M. Hediger représentant le département municipal de la sécurité au sein de ce groupe – mais cela ne nous permet pas aujourd'hui de vous assurer que tout est sous contrôle. Ce d'autant moins que nous sommes assez loin de pouvoir aider l'Etat à résoudre les problèmes qu'il semble rencontrer. Nous ne maîtrisons pas cette évolution et un grand point d'interrogation semble persister à l'heure où nous parlons.

Du côté de la Ville, nous estimons toutefois que, si le G8 est maintenu, nous devons, toujours par rapport aux valeurs démocratiques que nous défendons, nous donner les moyens de laisser la liberté d'expression s'exprimer. Par conséquent, nous devons anticiper l'événement, en sachant d'ores et déjà, vous l'avez dit vous-même, Monsieur Maudet, que nous pourrions vraisemblablement nous retrouver face à des manifestations de plusieurs centaines de milliers de personnes, connaissant l'évolution de ce processus de réaction à la mondialisation. En l'occurrence, il ne s'agit pas de porter un jugement subjectif face à ces événements. Il s'agit pour nous, comme autorités responsables, de définir, par anticipation, les mesures que nous prendrons pour répondre à une manifestation d'une ampleur jusqu'ici inconnue en nos murs.

Nous avons donc mis sur pied un groupe de travail, réunissant tous les services susceptibles d'être actifs sur le terrain, avec une coordination qui devrait permettre d'offrir un certain nombre d'infrastructures, ne serait-ce que pour loger les 300 000 manifestants dont on parle. Connaissez-vous beaucoup de villes qui

voient leur population presque doubler à l'occasion d'une manifestation? Ce n'est quand même pas fréquent et nous nous devons d'offrir un certain nombre d'infrastructures, nous y réfléchissons, nous y veillons. Faudra-t-il ouvrir un certain nombre de salles, d'écoles? Ces questions sont en train d'être examinées. Faudra-t-il prendre des mesures par rapport à nos bâtiments publics, à nos musées notamment? Nous y réfléchissons. D'ores et déjà, dans une première conclusion, nous pouvons vous dire, Monsieur Maudet, que la Ville prend très au sérieux la situation et entend bien intervenir en amont pour tenter de répondre à tous les problèmes que je viens d'évoquer, c'est la moindre des choses.

Par ailleurs, nous continuons, dans le cadre de nos relations tant avec l'Etat qu'avec la Confédération, à œuvrer dans le sens qui a été indiqué en début de séance. Je viens d'apprendre du reste, en entendant M. Brélaz à la radio, que la Ville de Lausanne défend, semble-t-il, la même position qu'a rappelée M. Hediger à 17 h.

**M. Pierre Maudet (R).** Monsieur le président, vous transmettez à M. Ferrazino que j'apprécie les compléments d'information qu'il a donnés, qui me rassurent, même si ce n'est que pour partie. En l'occurrence, je m'inquiète de savoir que c'est M. Hediger qui gère cette affaire, étant entendu que sa gestion d'affaires précédentes n'a pas donné entière satisfaction... Je me permets par ailleurs d'interpeller à nouveau M. Tornare: j'insiste pour savoir ce qu'il est advenu de cette idée de «G8 des maires».

**M. Manuel Tornare, conseiller administratif.** Sans vouloir donner des conseils à M. Maudet, je lui demanderai d'être parfois un peu plus généreux à l'égard d'un absent qui ne peut pas se défendre et qui lui répondra peut-être à la séance de ce soir...

En ce qui concerne cette idée de réunir les maires, c'est une idée qui a été lancée au mois de mars. *L'Hebdo* avait qualifié cette réunion de «G8 des maires», suite à une fuite, l'information n'ayant pas encore été communiquée par le Conseil administratif. Comme je vous l'ai dit en privé, Monsieur Maudet, nous avons fait un certain nombre de sondages auprès des maires des capitales du G8 et auprès des maires d'autres villes un peu plus périphériques. La plupart de ces maires nous ont dit qu'ils étaient d'accord de venir à Genève, mais que, vu la situation internationale – à l'époque, la guerre en Irak n'était pas encore déclarée – ils pourraient se décommander trois ou quatre jours avant la conférence en question, si la situation dégénérait en Irak. Sachant que le budget à trouver pour mettre en place cette conférence des maires était quand même d'à peu près 80 000

à 100 000 francs, le Conseil administratif ne pouvait s'accommoder de cette incertitude. C'est la raison pour laquelle il a décidé de renoncer à cette conférence de la fin du mois de mai.

En revanche, je peux vous dire, Monsieur Maudet, qu'à la fin de septembre ou au début d'octobre – nous devons encore décider de la date avec la FMCU (Fédération mondiale des cités unies) et IULA (International Union of Local Authorities), les deux grands réseaux de villes, ainsi qu'avec l'ONU – une grande conférence des maires va être organisée à Genève, qui va décider la création, dans le cadre de la nouvelle «ONU des villes», d'une Mission des villes auprès des Nations Unies et d'autres organisations internationales basées à Genève. Cette proposition de la FMCU-IULA a été faite à Tunis, lors d'un congrès de ces deux grands réseaux en octobre 2002, auquel je participais avec votre collègue de parti, Guy-Olivier Segond, qui avait présenté à cette occasion le Sommet de l'information. En d'autres termes, cela signifie qu'une partie du secrétariat de l'«ONU des villes» va revenir à Genève. Je sais que, dans vos documents électoraux, vous dites que le refus, par la FMCU-IULA, de l'attribution à Genève de l'ONU des villes est un échec de Manuel Tornare. Vous voyez ce soir que ce n'est pas un échec, que ce n'est qu'un demi-échec puisque nous allons récupérer le plus important, c'est-à-dire un siège politique. En effet, la FMCU-IULA s'est rendu compte qu'à Barcelone il y avait peu d'organisations internationales, à part peut-être des associations internationales de castagnettes! (*Exclamations et rires.*)

*L'interpellation est close.*

## 18. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

## 19. Interpellations.

Néant.

**20. Questions écrites.**

Néant.

**Le président.** Nous allons cesser ici nos débats, pour les reprendre à 20 h 30.

Séance levée à 19 h 5.

## SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif .....	5602
2. Communications du bureau du Conseil municipal .....	5603
3. Questions orales .....	5604
4. Proposition du Conseil administratif du 12 mars 2003 en vue de l'ouverture d'un crédit extraordinaire de 300 000 francs destiné à financer la rénovation de la galère <i>La Neptune</i> (PR-279) .....	5614
5. Proposition du Conseil administratif du 12 mars 2003 en vue de l'ouverture d'un crédit extraordinaire de 450 000 francs destiné au catalogage rétrospectif des documents musicaux du domaine jazz des bibliothèques municipales pour les Discothèques des Minoteries et de Vieusseux (PR-280) .....	5617
6. Proposition du Conseil administratif du 12 mars 2003 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 035 000 francs destiné à des études de mobiliers urbains (PR-281) .....	5621
7. Proposition du Conseil administratif du 12 mars 2003 en vue de l'ouverture d'un crédit de 523 000 francs destiné à:	
– l'acquisition, pour un montant symbolique de un franc, de la parcelle N° 1526, feuille 93 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais, d'une surface de 36 030 m <sup>2</sup> , propriété des consorts Fuzier/Cayla;	
– la sécurisation du site de la grotte dite «du Cardinal» et située au bois de la Bâtie, vers la route des Péniches, sur les parcelles N° 1526 et N° 3326, feuille N° 93 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais (PR-282) .....	5627
8. Motion de M <sup>me</sup> Renate Cornu et M. Jean-Pierre Oberholzer, intitulée: «A Noël, allons voir les artistes genevois!» (M-335) .....	5637
9.a) Motion de M <sup>mes</sup> Virginie Keller Lopez, Monique Cahannes, Annina Pfund, Sandrine Salerno, MM. Gérard Deshusses, Roman Juon, Olivier Coste, René Grand et Jean-Louis Fazio: «Sous le bitume les jardins» (M-337) .....	5639

9.b) Motion de MM. Alain Gallet, Alain Marquet et Damien Sidler: «A la mode, à la mode, les plantages!» (M-352) .....	5640
10. Motion de M <sup>mes</sup> Virginie Keller Lopez, Marie-France Spielmann, MM. Alain Marquet, Bernard Paillard, Daniel Künzi, Olivier Coste et Marc Dalphin: «Gratuité des prêts de disques: oui, sans oublier les artistes!» (M-339) .....	5644
11. Motion de M <sup>me</sup> Monique Cahannes, MM. Olivier Coste et Roman Juon: «Parc Prévost-Martin» (M-340) .....	5652
12. Motion de MM. Alain Marquet et Jean-Pascal Perler: «Pour la désimperméabilisation des surfaces dotées de revêtements imperméables (asphalte, béton, etc.)» (M-341).....	5655
13. Résolution de MM. Olivier Coste, Jacques Mino, Damien Sidler et M <sup>me</sup> Marie-France Spielmann: «Une solution pour les associations occupant l'ancienne usine Kugler» (R-50) .....	5658
– Motion de MM. Olivier Coste, Jacques Mino, Damien Sidler et M <sup>me</sup> Marie-France Spielmann: «Une solution pour les associations occupant l'ancienne usine Kugler» (M-353) .....	5660
14. Interpellation de M. Roman Juon: «Le scandale des bouées jetées dans le Rhône et l'Arve» (I-88) .....	5661
15. Interpellation de M. Roman Juon: «A qui l'Etat distribue-t-il les sangliers abattus?» (I-89) .....	5662
16. Interpellation de M. Michel Ducret: «Insalubrité des toilettes des Halles de Rive» (I-90) .....	5662
17. Interpellation de M. Pierre Maudet: «1 <sup>er</sup> juin 2003: état de siège ou état de grâce en ville de Genève (sommet du G8 à Evian)?» (I-91) .....	5663
18. Propositions des conseillers municipaux .....	5667
19. Interpellations .....	5667
20. Questions écrites .....	5668